Etude exploratoire pour appuyer le Comité Technique Foncier et Développement (CTFD) dans sa stratégie de formation et de renforcement des capacités des acteurs stratégiques des politiques foncières

LIVRABLE N°3 :
ETUDES DE CAS
BURKINA FASO - SENEGAL

Version finale – 12 Janvier 2021

Rémi LEGENDRE
Hubert OUEDRAOGO
Gilles TATIN

LISTE DES PRINCIPAUX SIGLES

APFR	Attestation de possession foncière Rurale
CERFLA	Centre d'Études, de Recherche et de Formation en Langues Africaines
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CRAFS	Cadre de Recherche et d'Action sur le foncier
CESAG	Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion
CTFD	Comité Technique Foncier et Développement
DFN	Domaine Foncier National
ENAREF	Ecole Nationale des Régies Financières
GLTN	Global Land Tool Network
IDEP	Institut Africain pour le Développement et la Planification
2IE	Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
IPAR	Initiative Prospective Agricole et Rurale
IPD-AOS	Institut panafricain pour le Développement- Région Afrique de l'Ouest Sahel
MCA	Millennium Challenge Account
NELGA	Network of Excellence on Land Governance in Africa
ONF	Observatoire National du Foncier
ONGF	Observatoire National de la Gouvernance foncière
OSC	Organisation de la Société Civile
PDIDAS	Projet de développement inclusif et durable de l'Agrobusiness au Sénégal
PNSFR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en milieu Rural
PROCASEF	Projet Cadastre et Sécurisation foncière
SFR	Service Foncier Rural
SIF	Système d'Information Foncière
SIG	Système d'Information Géographique
RAF	Réorganisation agraire et foncière
RDPF	Receveur des Domaines et de la Publicité Foncière
UCAD	Université Cheick Anta Diop de Dakar
UGB	Université Gaston Berger de Saint Louis
ULB	Université Libre du Burkina

SOMMAIRE

1/ INTRODUCTION 4
1/1 Contexte et objectifs de l'étude 4
1/2 Méthodologie 4
1/2 Principales difficultés rencontrées 6
2/ ETUDE DE CAS SENEGAL 7
2/1 Les problèmes fonciers Sénégalais 7
2/1/1 Cadre législatif 7
2/1/2 La nécessité d'une réforme foncière 7
2/1/3 Les initiatives majeures en cours dans le domaine foncier 8
2/2 Offres de formation en matière foncière 11
2/2/1 Offres de formation initiale 11
2/2/2 Les offres de formation courte durée 19
2/3 Besoins de formation au Sénégal 21
2/4 Feedback de quelques apprenants 24
2/4/1 L'absence de mécanismes de suivi systématique 24
2/4/2 Formation et Insertion professionnelle 24
3/ ETUDE DE CAS BURKINA 25
3/1 Problèmes fonciers burkinabé 25
3/1/1 Cadre législatif 25
3/1/2 Etat de la réforme foncière 25
3/1/3 Initiatives en cours 26
3/2 Etat de l'offre de formation 27
3/2/1 Formations Initiales 27
3/2/2 Les formations courte durée 35
3/3 Les Besoins de formation 39
3/3/1 Principaux besoins exprimés 39
3/3/2 Principales cibles des formations 44
4/ DISCUSSION SUR L'INADEQUATION ENTRE OFFRE ET BESOINS DE FORMATION 46
4/1 Un intérêt croissant et soutenu pour les questions foncières 46
4/2 Une foison d'offres de formation foncière mais en réalité, diffuse et faiblement coordonnée 46
4/2/1 L'absence de parcours spécifiques dédiés au foncier 46
4/2/2 Une orientation essentiellement ruraliste 47
4/3 Promouvoir des offres de formation centrées sur les métiers du foncier 48
4/4 La nécessité de développer des formations autour des thématiques foncières émergentes ... 48
4/5 Les Opportunités de partenariat avec les institutions régionales et internationales de de formation implantées en Afrique de l'Ouest 49
5/ CONCLUSION ET PERSPECTIVES 50
5/1 Améliorer la connaissance du CTFD 50
5/2 Approche fortement recommandée : Appuyer les dynamiques en cours 50
5/3 Gestion des connaissances en appui aux formations en matière foncière. 51
5/4 Appui au développement d'une initiative majeure de formation régionale courte durée sur le foncier 51
ANNEXES 52
Liste personnes rencontrées au Sénégal 52
Liste des personnes rencontrées au Burkina 53

1/ INTRODUCTION

1/1 Contexte et objectifs de l'étude

Le Comité Technique Foncier et Développement (CTFD) a commandité une étude exploratoire visant à l'appuyer dans l'élaboration de sa stratégie de formation et de renforcement des capacités des acteurs stratégiques des politiques foncières en Afrique. Les objectifs de cette étude exploratoire sont notamment :

- de produire une analyse comparée du marché du secteur foncier portant à la fois sur l'offre de formation et les besoins de formation et de renforcement de capacités des acteurs stratégiques des réformes foncières dans 8 pays[1] ;
- d'élaborer, conjointement avec le CTFD, une Feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie d'appui à la formation et au renforcement de capacités dans le secteur foncier.

Les résultats attendus de la réalisation de l'objectif relatif à l'analyse comparée l'offre et des besoins de formation sont :

- un panorama de l'offre et des besoins de formation dans les 8 pays ;
- des études de cas dans 2 pays sur l'offre et les besoins de formation en matière foncière.

Le présent rapport présente les études de cas réalisées dans 2 pays : le Burkina Faso d'une part et, le Sénégal d'autre part. S'appuyant sur le rapport sur le panorama de l'offre et des besoins de formation, les présentes études de cas visent d'abord à approfondir l'analyse de l'offre et des besoins de formation dans les 2 pays étudiés ; elles s'efforcent ensuite de fournir des pistes de réflexion pouvant alimenter l'élaboration ultérieure de la stratégie et de la feuille de route du CTFD en matière de formation et de renforcement des capacités en matière foncière.

1/2 Méthodologie

En collaboration avec le CTFD et avec les conseils du Comité technique mis en place pour appuyer l'équipe d'experts, une méthodologie a été développée pour guider la réalisation des études de cas. La méthodologie adoptée repose principalement sur les principaux éléments ci-après :

- préparation de grilles d'entretien en vue de guider la collecte de l'information pertinente. Ces grilles portent notamment sur : i) les formations initiales ; ii) les formations de courte durée ; iii) les besoins de formation ; iv) les apprenants[2] ;
- sélection de deux pays parmi les huit de l'étude en vue de la conduite des études de cas ;
- identification et revue rapide de la documentation de base permettant de contextualiser les études de cas par rapport aux dynamiques foncières nationales en cours ;
- visite et exploitation des sites web des universités et institutions de formation dans chaque pays ;
- identification et contact des principaux acteurs à interviewer sur le terrain ;

[1] Benin ; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée ; Madagascar ; Mali ; Niger ; Sénégal.

[2] Les grilles préparées ont fait l'objet de tests auprès de 2 acteurs au Bénin (administration domaniale et Université) et à Madagascar (projet foncier et expert indépendant). Sur les 4 tests seul une réponse été obtenue en provenance du Bénin.

- préparation et conduite des missions de terrain en vue de la collecte de l'information ;
- dépouillement, traitement et exploitation de l'information collectée notamment à travers l'élaboration de matrices d'analyse ;
- rédaction d'un draft du rapport ;
- exploitation des commentaires et observations reçus et production du rapport final.

Les critères de sélection des 2 pays objet des études de cas ont été largement débattus par le Comité technique de suivi de l'étude. Ils comprennent notamment : la variété et le dynamisme des acteurs engagés dans les processus de politique foncières ; la pertinence des questions foncières débattues dans les processus fonciers en cours ; les différences et complémentarités dans les opportunités de renforcement des processus de politique foncière en cours. Il est important de souligner que le choix des deux pays ne présageait en rien des pays qui seront choisis ultérieurement par le CTFD pour appuyer des initiatives de formation et de renforcement des capacités en matière foncière.

Finalement, et au regard des critères ci-dessus définis, les deux pays retenus pour la réalisation des études de cas ont été le Burkina Faso et le Sénégal. Le Burkina Faso a été retenu d'une part en raison de l'existence d'une dynamique de mise en œuvre d'une réforme foncière depuis 10 ans environ et jugée innovatrice ; cependant cette réforme rencontre de grandes difficultés d'application sur le terrain ; d'autre part, une plateforme des acteurs clés de la réforme foncière est déjà en place et bénéficie du soutien du CTFD. Le choix du Sénégal se justifie par un contexte marqué par un processus de réforme foncière inclusif, mais qui est non abouti. L'existence d'un nœud Afrique de l'Ouest Francophone du Réseau d'excellence sur la Gouvernance foncière en Afrique (NELGA), coordonnée à partir de L'Université Gaston Berger de Saint Louis a été un facteur pris en compte. Enfin, le Sénégal est bien connu pour le forte capacité d'influence des Organisations paysannes et de la société civile sur les processus de développement et de mise en œuvre des réformes foncières. Ces organisations sont porteuses d'initiatives foncières remarquables.

Le traitement et la collecte de l'information ont été réalisés principalement dans le cadre de missions sur le terrain dans chacun des deux pays. Chacune des missions était en principe d'une durée de 5 jours. La mission au Sénégal a été réalisée pendant la période du 23 au 27 Novembre 2020. La mission Burkina s'est déroulée à partir du 1er Décembre 2020 avec plus de flexibilité sur l'étalement du travail[3].

La collecte de l'information a été réalisée auprès de personnes préalablement sélectionnées avec l'aide du CTFD et informées à l'avance par courriel sur l'étude en cours et la programmation d'une visite sur le terrain. Les modalités de collecte de l'information ont été diversifiées : entretiens en face à face ; envoi de grilles et suivi du renvoi des grilles renseignées ; entretiens téléphoniques notamment avec les personnes en déplacement. On soulignera que dans le cas du Sénégal et pour pallier au temps très court pour rencontrer toutes les personnes identifiées, un mini-panel d'une dizaine de participants a permis de regrouper différents acteurs (principalement élus locaux ; représentants d'Organisations de la société civile ; représentants d'Organisations de femmes…). Cette initiative a permis de bénéficier d'une dynamique d'échanges de groupe autour du thème des offres et des besoins de formation en matière foncière au Sénégal[4].

[3] L'expert chargé de l'étude de cas étant résident au Burkina Faso, il a pu effectuer sa mission avec plus de flexibilité sur le temps de collecte de l'information sur le terrain.

[4] Le mini-panel a été organisé et abrité par CICODEV à qui nous adressons nos remerciements pour leur collaboration et facilitation.

1/2 Principales difficultés rencontrées

Quelques difficultés qui ont affecté la réalisation de l'étude méritent d'être soulignées :

- les informations disponibles sur les sites internet des universités se sont avérées généralement limitées et incomplètes ou non mises à jour ;
- les grilles d'entretien ont été ressenties comme trop longues et comme demandant des informations trop détaillées qui n'étaient pas immédiatement disponibles ou qui étaient difficiles à réunir rapidement ;
- le suivi du remplissage et du renvoi des grilles a été particulièrement difficile et a absorbé énormément de temps ;
- la période de fin d'année (novembre- décembre), associée au contexte électoral au Burkina ont limité la disponibilité de certaines personnes initialement ciblées ;
- il s'est avéré très difficile de collecter suffisamment de retours de la part des apprenants, principalement du fait que les enseignants à titre personnel ne gardaient pas nécessairement des contacts avec les anciens étudiants.

Malgré ces difficultés, il a été possible de dresser un état des lieux suffisamment représentatif de l'offre et des besoins de formation dans le domaine du foncier au Burkina et au Sénégal. Sur la base des informations recueillies et analysées, le rapport initie quelques réflexions de nature à alimenter le processus d'élaboration prochaine de la stratégie et de la feuille de route du CTFD en matière de formation et de renforcement des capacités des acteurs stratégiques des reformes foncières en Afrique de l'Ouest et à Madagascar.

2/ ETUDE DE CAS SENEGAL

2/1 Les problèmes fonciers Sénégalais

2/1/1 Cadre législatif

Au Sénégal, les problèmes fonciers ont toujours constitué une préoccupation majeure tant pour les gouvernants, que pour les acteurs non étatiques. Comme dans la plupart des pays africains l'inadéquation entre le cadre juridique en place et la réalité des problèmes vécus sur le terrain, principalement dans le milieu rural, est considérée comme la cause majeure d'une crise foncière qui s'approfondit d'année en année.

Dès les premières années de l'indépendance en 1964, le législateur sénégalais a initié une réforme foncière qui s'avèrera historique. La réforme foncière sénégalaise avec son concept novateur de Domaine National[5] a en effet influencé plusieurs générations de réformes foncières africaines. Catégorie foncière *sui generis* (c'est-à-dire singulière), le Domaine National est composé de l'ensemble des terres non classées (dans le domaine public de l'Etat), non immatriculées (dans le domaine privé de l'Etat) et, non appropriées privativement par les individus (donc n'ayant pas fait l'objet de délivrance d'un titre de propriété foncière). Sans le dire expressément, le législateur sénégalais visait en pratique à travers l'institution du Domaine national, les terres coutumières (soit près de 95% du sol Sénégalais au moment de l'adoption de la loi[6]) détenues et utilisées par les populations rurales. En droite ligne des idéologies développementalistes et volontaristes des années d'après-indépendance, l'objectif visé par la loi sur le Domaine National était d'assurer l'utilisation et la mise en valeur rationnelle des terres, conformément aux plans de développement et aux programmes d'aménagement définis par l'Etat[7].

Comme il se doit en matière foncière, il faut passer rapidement de l'examen de la lettre de la loi à celui de sa traduction concrète sur le terrain. Malgré les nobles objectifs poursuivis par le législateur, la mise en œuvre de la loi a été en grande partie paralysée par de nombreux facteurs de blocages ainsi que par de multiples résistances sociales.

D'abord, il faut relever les problèmes techniques liés à la mise en œuvre de la législation foncière : les retards tant dans l'adoption des textes d'application de la loi que dans la mise en place du dispositif institutionnel de la gestion foncière ont dès le départ entravé la mise en œuvre de la loi et laissé fleurir sur le terrain un ensemble de pratiques tant administratives que locales. Ensuite on retiendra qu'au Sénégal comme dans le reste de l'Afrique, la permanence de la confrontation entre légalité foncière résultant de l'intervention étatique et légitimités foncières dont sont porteuses les populations locales, aboutit rarement à une issue victorieuse pour les normes étatiques. Enfin, le Sénégal a connu un ensemble d'évolutions démographiques, politiques et économiques rapides qui de fait, rendent aujourd'hui inadaptées un ensemble de dispositions de la loi sur le domaine national et interpellent les acteurs étatiques comme non étatiques sur la nécessite d'une réforme.

2/1/2 La nécessité d'une réforme foncière

La nécessité d'une réforme foncière a été reconnue tant par l'Etat que par la Société civile (notamment les organisations paysannes). Du point de vue de l'Etat, les projets impulsés notamment par le Gouvernement du Président Abdoulaye Wade (2000- 2012) visant à faire du Sénégal un pays émergent

[5] Loi N° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine National

[6] Oussouby Touré, Elaboration du document de politique foncière au Sénégal. Paris, CTFD, Les notes d'analyse, 2018

[7] Art. 2, loi de 1964 sur le domaine national

par la transformation du secteur agricole[8] pousseront à envisager une réforme foncière. Une telle réforme devait donner à l'Etat les moyens fonciers de ses ambitions économiques. Pour les organisations paysannes et la société civile par contre, il s'agissait de réagir à une situation inquiétante de généralisation de la mauvaise gouvernance en matière foncière, ainsi que de menaces accrues et de marginalisation des droits fonciers des populations sur leurs terres (cessions de terres du littoral à des investisseurs nationaux ; « accaparement » des terres par les firmes multinationales…). La volonté de réforme foncière a été matérialisée notamment par la mise en place en 2012, d'une Commission Nationales de la Réforme foncière[9].

Le processus de la réforme foncière sénégalaise a nécessité la mobilisation d'une forte expertise nationale, suscité la mobilisation de la société civile sénégalaise et fait l'objet de nombreuses concertations avec pour objectif de dégager un consensus foncier national.

Après tous ces efforts, le processus se retrouve malheureusement aujourd'hui au point mort. Les raisons d'un tel blocage sont principalement on peut le dire, le manque de volonté politique de faire aboutir la réforme. L'expérience accumulée au cours de ce processus non abouti continue cependant d'alimenter les réflexions sur les problèmes fonciers sénégalais et, de fournir des opportunités de discussions sur les approches les plus prometteuses permettant d'apporter des réponses appropriées aux problèmes fonciers prioritaires du pays. On trouvera sans doute là, l'explication de la multiplicité des initiatives foncières en cours et du dynamisme de l'engagement citoyen dans le domaine du foncier.

2/1/3 Les initiatives majeures en cours dans le domaine foncier

Initiatives publiques

Bien que le processus de réforme foncière soit présentement paralysé, l'Etat sénégalais avec l'appui de ses partenaires de développement, notamment la Banque mondiale, poursuit ses efforts en matière d'amélioration de la gestion foncière à travers des projets de sécurisation des droits des utilisateurs de terres. Plusieurs projets, généralement agricoles mais dotés d'une composante foncière, œuvrent en ce sens. S'appuyant sur l'expérience du PDIDAS (un projet agricole sur financement banque mondiale avec une composante foncière), un nouveau projet, le PROCASEF est actuellement en voie de démarrage. Le PROCASEF est focalisé principalement sur le développement et la modernisation du cadastre.

Les 4 composantes du PROCASEF[10]

- Appui aux institutions en charge du foncier et investissements en infrastructures
- Appui à la formalisation massive des droits fonciers
- Formations aux métiers du foncier, communication et recherche d'accompagnement
- Coordination, gestion du programme et gestion des connaissances

[8] Plan REVA (Retour vers l'agriculture) ; Initiative GOANA (Grande offensive pour la nourriture et l'abondance)
[9] On mentionnera en outre l'initiative relative au Plan d'action foncier (1996) et celle relative à l'élaboration d'une loi d'Orientation Agricole (à partir de 2002).
[10] Source : D. Roberge. Sécurisation foncière en Afrique : défis, enjeux et perspectives. Présentation Power Point. Dakar, Novembre 2019

Initiatives de la Société civile

Le processus Observatoire national du foncier au Sénégal : Plusieurs initiatives relatives à la mise en place d'observatoires sur le foncier ont été observées au Sénégal[11]. Ainsi à l'initiative du CNCR et du CRAFS, un Observatoire National de la Gouvernance foncière (ONGF) a été lancé en juin 2015 à l'occasion du 51ème anniversaire de la Loi sur le Domaine National. Cette initiative qui prévoyait de s'appuyer sur les communes pour la collecte de l'information a cependant été rapidement interrompue après un bref test réalisé au sein du PDIDAS. En Juin 2015, le Président de la Commission Nationale de la Réforme Foncière annonçait le projet de mise en place d'un Observatoire foncier constitué par les représentants de la société civile, des collectivités locales et de l'administration. La mission principale assignée à cet observatoire était le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la réforme foncière. Ce projet n'a pas abouti en raison de l'arrêt du processus de réforme foncière.

C'est dans ce contexte que l'IPAR a été mandaté par les membres du Comité de pilotage de la Plateforme Nationale sur les Directives Volontaires et la gouvernance foncière, afin de conduire une étude de faisabilité sur la création d'un Observatoire national du foncier au Sénégal[12].

La plateforme nationale multi-acteurs sur le foncier : Dans le contexte du lancement du processus de réforme foncière[13], le gouvernement sénégalais a fait le choix d'une démarche participative et inclusive reposant sur la mise en place de plateformes de réflexions et de dialogues ouvertes à l'ensemble des acteurs concernés. S'appuyant sur ce contexte favorable, la FAO s'est engagée à soutenir l'initiative multi-acteurs en cours en vue de favoriser l'opérationnalisation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts[14]. La plateforme a été mise en place au cours d'un atelier sur les Directives volontaires en 2014. La plateforme fortement impulsée par le CNCR était accompagnée par le Ministère de l'Agriculture et l'IPAR (Initiative Prospective Agricole et Rurale). Elle était également soutenue par la FAO, le FIDA, la France et l'Italie. Un Comité de pilotage a été mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre des Directives volontaires. Le travail constant du Comité de pilotage a abouti à l'élaboration d'un projet de deux ans sur l'opérationnalisation des Directives volontaires au Sénégal.

[11] L'étude de préfaisabilité sur la création de l'Observatoire foncier réalisé par IPAR a identifié au moins 6 initiatives relatives à la mise en place d'observatoire foncier

[12] IPAR : Etude de préfaisabilité de la création de l'observatoire national du foncier au Sénégal. Dakar, IPAR, 2018

[13] Décret 2012-1419 du 6 Décembre 2012, relatif à la création de la commission nationale de réforme foncière.

[14] FAO : Une bonne pratique en matière de dialogue multi-acteurs : les directives volontaires au cœur de la réforme foncière au Sénégal. FAO, Rome 2016

Source : FAO. Une bonne pratique en matière de dialogue multi-acteurs : les Directives Volontaires au cœur de la réforme foncière au Sénégal.

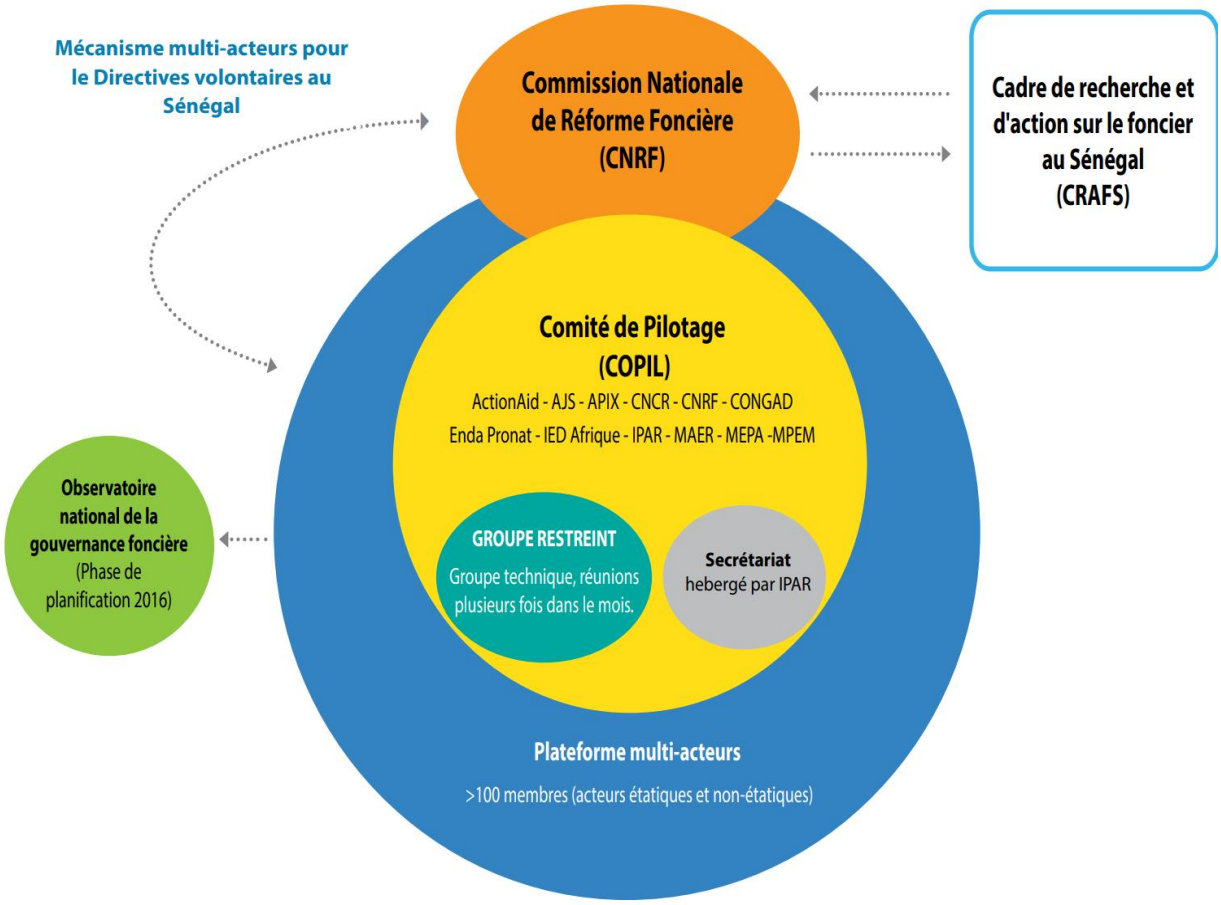

2/2 Offres de formation en matière foncière

2/2/1 Offres de formation initiale

Tableau offre de formation initiale

Institution	Formations dispensées en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
UASZ (Université Assane Seck de Ziguinchor)	Cours foncier	Licence 2 : cours foncier Master 1 : Cours foncier	Tamsir MBAYE tamsirmbaye76@gmail.com 77 917 75 87 Cheikh Tijane WADE cheikhwad@gmail.com 77 503 13 27	http://www.univ-zig.sn/	UFR Sciences économiques et Sociales comprenant des départements : Economie ; Droit ; Sociologie
UADB (Université Alioune Diop de Bambey)	Parcours foncier et environnement (UFR ECOMIJ : Economie, Management et Ingénierie Juridique)	- Licence : Ingénierie juridique ; Management juridique, environnemental et foncier ; - Master : Ingénierie du Développement territorial.	Mballo THIAM thiamsen@hotmail.com	http://www.uadb.edu.sn/	

Institution	Formations dispensées en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
UADB Université Alioune Diop de Bambey **ISFAR** (Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale)	Développement agricole et rural	Ingénieur - Ingénieurs des Travaux (filières Agriculture ; Eaux et forêts ; Elevage) Licence - Licence en conseil agricole et rural Masters - Développement agricole et rural (DAR) ; - Gestion des Aires protégées et de la Faune (GAPF).	M. Faye	http://www.uadb.edu.sn/index.php/ufr-et-instutits/l-institut-de-formation-agricole-et-rurale-isfar	Ex- Ecole des Cadres Ruraux
UCAD (Université Cheick Anta Diop) **FSJP**	Droit foncier	Licence 2 : Droit des biens Licence 3 : Droit de la domanialité Master 2 : Droit Foncier	El Hadj Samba Ndiaye Pr Ibrahima Ly Ibrahima.ly@ucad.edu.sn; ibraly2005@yahoo.fr; Pr. Abdoulaye Dieye abdoulaye1.dieye@ucad.edu.sn Membre du Comité technique de la Commission nationale de la réforme foncière	www.ucad.sn FSJP (ucad.sn)	Plateforme de cours en ligne de la FSJP https://fad-fsjp.ucad.sn/

Institution	Formations dispensées en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
UCAD **ESEA** (Ecole Supérieure d'Economie Appliquée)	Foncier, Décentralisation, Aménagement du territoire	1è Année : Droit foncier 2è Année : Gestion foncière Droit de l'Urbanisme Gestion urbaine	Seydina Ousmane SENE seydina.sene@ipar.sn	http://esea.ucad.sn/	Ex ENEA Pédagogie basée sur l'Alternance (cours théorique/ stage pratique)
UCAD **IGT** (Institut de gouvernance territoriale)	Décentralisation Politiques publiques	3 filières - Administration et gestion des collectivités territoriales ; - Aménagement et développement territorial ; - Animation territoriale et médiation sociale.	Oumou Kaltoum Coulibaly igt@ucad.edu.sn	https://igt-ucad.com/	Signalé comme dispensant des enseignements sur le foncier
UGB, Université Gaston Berger, St Louis)	Master d'Excellence sur la Gouvernance Foncière et gestion des territoires (UFR SJP/ NELGA)	- Semestre 1 : Cadre juridique et institutionnel ; Actions publiques territoriales ; Procédures techniques et outils de gestion foncière ; - Semestre 2 : Stratégie de développement territorial ; Gouvernance foncière responsable ; Préparation à la vie professionnelle - Semestre 3 : Cadre juridique et institutionnel/2 ; Economie foncière et développement territorial ; Outils d'aide à la gouvernance foncière ;	Pr. Ibrahima Aroma Diallo iadiallo@hotmail.com Coordonnateur NELGA Afrique Francophone	https://www.ugb.sn/sjp/	Nouveau Master approuvé mais non encore opérationnel

		- Semestre 4 : Préparation à la vie professionnelle/2 ; Stage et rapport/ Mémoire			
UGB, (Université Gaston Berger, St Louis) **UFR LSH**	Foncier /Décentralisation /GRN	Parcours « Espace et sociétés rurales » - Licence 3 : Politiques foncières (20 h ; semestre 1) ; - Licence 3 : Décentralisation, foncier et gestion de l'espace rural 40 h (20 h cours magistral + 14 TD) (semestre 2) ; - Master 1 : Politiques foncières et GRN en milieu rural (20 h CM + 20 h TD) (semestre 2) ; - Master 2 : Séminaires de 4 h à 8 h autour de « Land Grabbing », Conventions locales et Arènes foncières (semestre 1).	Pr. Sidy Seck sidysecksn@yahoo.fr Membre du Comité technique de la Commission nationale de la réforme foncière	https://www.ugb.sn/lsh/	Des mémoires de Master et Thèses de Doctorat consacrées au foncier

Institution	Formations dispensées en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
USSEIN (Université du Sine Saloum El-Haj Ibrahima Niass) UFR Science Economiques, de gestion et commerce ; sciences juridiques et politique	Parcours Foncier et environnement	Parcours droit de l'environnement et du foncier Licence - Droit de l'Environnement ; - Droit de la Construction ; - Droit de l'Urbanisme ; - Aménagement du territoire - Gestion foncière ; - Immatriculation foncière ; - Les problèmes du droit foncier ; - Système foncier et la réforme foncière au Sénégal ; - Projet tutoré et stages. Master	Seydina Ousmane SENE seydina.sene@ipar.sn Labaly Touré Enseignant Chercheur Fondateur Geomatica-Services	http://www.ussein.sn/#/	Cours sur le foncier dans l'UFR sciences sociales
UT (Université de Thiès) **ESEA** : Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture	Foncier, Décentralisation, Aménagement du territoire	Ingénieur - Agronomie Master - Foresterie et Environnement	Oumou COULIBALY TANDJANG yayoumetou@gmail.com	http://esea.ucad.sn/	Ex ENSA UT : Récemment baptisée Université Iba Der Thiam de Thiès

ENA (Ecole Nationale d'Administration)	Domaine de l'Etat	- Historique du régime foncier sénégalais ; - Système foncier actuel ; - Principes généraux du droit de la publicité foncière immatriculation des terres du domaine national au nom de l'Etat ; - Inscription des droits réels immobiliers au livre foncier ; - Délivrance des renseignements contenus dans les livres fonciers.	Macodou Sall msall@dgid.sn macodousall@yahoo.fr Conservateur de la propriété foncière. Chef du bureau Domanial de Dakar Membre du Comité technique de la Commission nationale de la réforme foncière Enseignant à l'ENAM Vincent Bidi, Ex-inspecteur des Impôts, Membre du Comité technique de la Commission nationale de la réforme foncière	ENA » Ecole Nationale d'Administration Sénégal	Cycle A : Inspecteurs des impôts et des domaines Cycle B : Contrôleur des impôts et des domaines

Commentaires sur les offres de formation Initiale

Autant l'offre de formation initiale au Sénégal semble fournie, autant elle est en réalité diffuse et faiblement coordonnée. Plusieurs Universités tant publiques que privées offrent des modules d'enseignement sur le foncier au sein de filières de formation en droit, en géographie, aménagement du territoire ou encore en décentralisation et développement local. A la Faculté des sciences juridiques et Politiques de l'Université Cheick Anta Diop de Dakar (UCAD) par exemple, des cours sont dispensés en droit des biens et en droit domanial, respectivement en licence 2 et licence 3. Un cours de droit foncier est dispensé en Master2.

On notera cependant qu'au sein de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint Louis, l'UFR Lettre et Sciences Humaines propose un parcours « Espaces, Sociétés et Sociétés rurales » comportant des enseignements sur les politiques foncières (licence 3 et Master 1), la Décentralisation et le foncier et (Licence 3 et en Politiques foncière et GRN en milieu rural (Master 1, 20H). En outre, des séminaires sont organisés sur différentes thématiques foncières.

Parcours « Espace et sociétés rurales » UGB/ UFR-LSH

- Licence 3 : Politiques foncières (20 h ; semestre 1)
- Licence 3 : Décentralisation, foncier et gestion de l'espace rural 40 h (20 h cours magistral + 14 TD) (semestre 2)
- Master 1 : Politiques foncières et GRN en milieu rural (20 h CM + 20 h TD) (semestre 2)
- Master 2 : Séminaires de 4 h à 8 h sur des th l'accaparement des terres ; les Conventions locales et Arènes foncières (semestre 1).

Les jeunes Universités situées le plus souvent en province, semblent donner une place de plus en plus importante aux enseignements fonciers. Il en est ainsi de l'Université Assane Seck de Ziguinchor qui propose des cours sur le foncier en Licence 2 et en Master 1. Il en est de même de l'Université Assane Seck de Ziguinchor qui propose des cours sur le foncier en Licence et Master.

Les Ecoles et instituts Supérieurs accordent également de plus en plus d'importance aux enseignements relatifs au foncier. Ainsi, l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) a introduit des modules sur la gestion foncière dispensés aux élèves magistrats. Le programme de l'enseignement foncier comprend notamment : historique du régime foncier sénégalais ; système foncier actuel ; principes généraux du droit de la publicité foncière ; immatriculation des terres du domaine national au nom de l'Etat ; inscription des droits réels immobiliers au livre foncier ; délivrance des renseignements contenus dans les livres fonciers.

Quelques Universités ont mis en place des parcours fonciers, dispensant ainsi des enseignements fonciers tout au long de la Licence et du Master. C'est le cas de l'Université Alioune Diop de Bambey qui offre un parcours « Foncier et Environnement » ; c'est aussi le cas de l'Université du Sine Saloum El-Hadj Ibrahima Niass qui propose en outre une formation en géomatique.

Une attention particulière est à prêter à l'Initiative NELGA (Network of Excellence on Land Governance in Africa). Initiative continentale de promotion des formations foncières, elle est organisée en nœuds régionaux, dont le nœud Afrique de l'Ouest francophone est hébergé par l'Université Gaston Berger de Saint Louis[15]. Le NELGA soutient actuellement un programme d'appui à la mise en place de Master foncier dans les Universités de l'Afrique de l'Ouest francophone. Avec l'appui de NELGA Afrique de l'Ouest francophone, des curricula de Master foncier ont été développés ou sont en cours de développement à l'Université de Kindia en Guinée, à l'Université de Bamako au Mali, à l'Université Nazi Boni de Bobo-Dioulasso au Burkina et très récemment à l'Université Abomey-Calavi au Bénin.

[15] https://nelga-afrique-ouest-francophone.org/

Quant à l'Université Gaston Berger de Saint Louis (Sénégal), elle a récemment mis en place un « Master d'excellence en Gouvernance foncière » au sein de l'UFR Science Juridique et politique. Les Enseignements de ce Master devraient démarrer très prochainement. Un aperçu sur le contenu du Master est fourni-ci-après :

Master d'Excellence en Gouvernance foncière (UGB/ UFR SJP)

Semestre 1 :

- Cadre juridique et institutionnel ;
- Actions publiques territoriales ;
- Procédures techniques et outils de gestion foncière ;

Semestre 2 :

- Stratégie de développement territorial ;
- Gouvernance foncière responsable ;
- Préparation à la vie professionnelle

Semestre 3 :

- Cadre juridique et institutionnel/2 ;
- Economie foncière et développement territorial ;
- Outils d'aide à la gouvernance foncière ;

Semestre 4 :

- Préparation à la vie professionnelle/2 ;
- Stage et rapport/ Mémoire

2/2/2 Les offres de formation courte durée

Tableau offres de Formation courte durée Sénégal

Type/ Intervenant	Thème	Profils participants	Proposition de thèmes à promouvoir
Atelier de formation et de sensibilisation octobre 2020 **Professeur**	Les enjeux de la gouvernance foncière au Sénégal : gestion durable du littoral	Parlementaires	Approche comparée des systèmes juridiques africains (arabophone, anglophone et francophone, lusophone
Séances de sensibilisation/ formation sur le pastoralisme **CERFLA** (Centre d'Etude de Recherche et de Formation en langues Africaines)	Le foncier pastoral	Communautés pastorales de base NB : utilisation langues nationales	
Sessions de formation **Expert indépendant**	- Foncier et décentralisation - Fiscalité foncière - Médiation/ négociation foncière - Droit foncier et pratiques coutumières	Cadres de l'administration territoriale	Sessions de formation commanditées et financées par des partenaires au développement
Session de Formation FONGS	Sécurisation des Exploitations familiale	Leaders paysans	
Sessions de formation FONGS/ CNCR	Renforcement des capacités organisationnelles/ stratégiques	Leaders pays	
Sessions de formation **Expert indépendant**	Suivi-évaluation des programmes de gouvernance foncière	Responsables de Projets	
Sessions de formation **Expert Indépendant**	Conflits liés à l'utilisation des terres	Experts	

Commentaires sur les offres de formation courte durée

Les formations de courte durée en matière foncière sont très répandues et apparemment très prisées au Sénégal. Elles prennent différentes appellations tels que ateliers d'information/sensibilisation ; session de formation ; session de renforcement de capacités. Quelques formations en ligne sont offertes, principalement par des institutions internationales telles que la FAO. En pratique, il est difficile de faire une distinction claire entre ce qui relève de la formation, de l'information ou de la sensibilisation. Les acteurs questionnés ne semblent d'ailleurs ne pas attacher une grande importance à un tel questionnement, du moment que les activités contribuent de manière générale au renforcement de leurs capacités. Quelques fois, le renforcement des capacités est envisagé sous la forme de visites de terrain et échanges d'expériences entre acteurs de base[16].

Le plus souvent, la durée des sessions de formation courte durée varie entre 2 jours et 6 jours. Ces formations ne sont pas sanctionnées par la délivrance de certificats de participation avec succès, sauf celles sponsorisées par les partenaires de développement qui voient dans le moment de remise des attestations, plus un moyen d'améliorer leur visibilité qu'une mesure pour sanctionner une acquisition de connaissances. Des listes de présence permettent tout de même de vérifier l'assiduité des participants ; cependant, ces listes signées chaque jour servent surtout de pièces justificatives pour le paiement de *per diem* aux participants. Enfin, certains partenaires exigent le renseignement d'une fiche d'évaluation à la fin de la session de formation. Une telle évaluation permet de vérifier la bonne préparation de la formation, de s'informer sur la perception des participants de la qualité de la formation reçue et, de collecter des recommandations en vue de l'amélioration des formations futures.

Les organisateurs des sessions de formation sont notamment les OSC et les projets de développement. Les Organisations paysannes y compris pastorales organisent également des sessions de formation à l'intention de leurs membres. Ces sessions sont le plus souvent sponsorisées par des partenaires de développement ou font partie de activités des projets avec composante foncière.

Le public cible des sessions de formation de courte durée est diversifié. Les communautés de base constituent une cible prioritaire pour les sessions organisées par les OSC, les organisations paysannes et les projets de développement. Pour les formations en faveur des communautés de base et des femmes, plusieurs interlocuteurs insistent sur la nécessité de l'utilisation des langues locales. Le CERFLA est déjà dans cette dynamique et, dispense ses formations sur la sécurisation foncière pastorale dans les langues nationales. Une autre cible importante est constituée par les élus locaux et le personnel des collectivités territoriales. Quelques cas de formation ont concerné des parlementaires.

Les thématiques de formation varient en fonction du public cible. Pour ce qui concernent les communautés de base, les thématiques relatives au Domaine National ou la sécurisation des exploitations familiales sont abordées. Les collectivités territoriales sont formées également en matière de législation sur le domaine national, sur le rôle des communes dans la gestion des terres, ainsi que sur les questions relatives à la fiscalité foncière. Le thème relatif au foncier pastoral, rarement abordé, est cependant traité par le CERFLA au profit des communautés pastorales.

Il n'y a généralement pas de système de suivi de la valorisation des acquis de la formation. Une pratique relativement positive pouvant cependant être soulignée consiste à demander aux participants de prendre des engagements sur ce qu'ils envisagent de faire des acquis de la formation. La question des modalités pratiques du suivi de tels engagements reste cependant entière !

[16] FONGS : Expérience de la FONGS en matière de formation : le parcours. Dakar, FONGS. S,D.

2/3 Besoins de formation au Sénégal

Tableau Besoins de formation

Type de besoins exprimés	Type d'acteur consulté	Cibles des formations	Types/Modalités de formations préférées	Observations
Connaissance des textes fonciers cadre légal et réglementaire du foncier et des procédures	Elus locaux OSC	OSC Leaders communautaires	Formations courtes durée	Développement/ mise à disposition d'outils
Engagements continentaux internationaux sur le foncier Etude comparative des politiques/ législations foncières	Universitaires	Enseignants Etudiants	Formation initiale	Echelle continentale pays francophones/ anglophones
Mécanismes de sécurisation foncière des acteurs ruraux à la base (exploitants familiaux) Droits fonciers coutumiers	OSC	Leaders OSC	Mixte (théorique/pratique)	
Suivi-évaluation des politiques foncières Indicateurs de gouvernance foncière Contrôle foncier citoyen à la base	OSC Experts indépendants		Courte durée	
Accès des femmes au foncier	OSC	Communautés de base Leaders OSC	Formation courte durée	Promouvoir formations foncières dans les langues locales

Type de besoins exprimés	Type d'acteur consulté	Cibles des formations	Types/Modalités de formations préférées	Observations
Investissements fonciers responsables/ Conventions d'investissement Négociations foncières : agrobusiness-exploitations familiales	OSC Experts indépendant	Leaders OSC	Formations courte durée	
Prévention/gestion des conflits liés au foncier et aux ressources naturelles	Experts indépendants	Agents de l'Etat Elus locaux Parlementaires	Courte durée	
Utilisations foncières des techniques spatiales émergentes SIF	Expert indépendant	Agents des collectivités locales	Courte durée Mixte (30% théorie/ 70% pratique)	
Comprendre / concilier les droits fonciers coutumiers	Expert indépendant	Décideurs Parlementaires Elus locaux…	Courte durée Présentiel Mixte (30% théorie/ 70% pratique)	
Problèmes Fonciers pastoraux	Experts indépendants	Experts Communautés pastorales	Courte durée	
Problèmes fonciers dans le contexte de la décentralisation (affectation/ désaffectation des terres DFN ; mise en place cadastre municipal ; Plans d'occupation des sols…)	Elus locaux	Elus locaux Personnel des collectivités	Courte durée	
Processus d'élaboration de politiques foncières adaptées et efficaces Réalisation de diagnostics fonciers solides	OSC		Courte durée	Expériences comparées

Commentaires sur les besoins de formation

De manière surprenante, l'information et la connaissance des textes sur le foncier est une demande exprimée de manière insistante par les acteurs du secteur foncier. Les acteurs exprimant le plus fortement un tel besoin sont les élus locaux. Ceux-ci insistent en particulier sur le fait que les conseillers municipaux changent en permanence, et que les nouveaux élus se retrouvent dans l'ignorance de textes dont ils ont pourtant la charge d'assurer la mise en œuvre. Finalement, des débats menés autour de cette question, il ne s'agit pas de faire des élus locaux et de leurs agents municipaux des spécialistes en législation foncière et domaniale, mais de mettre à leur disposition des outils pratiques, adaptés et efficaces relatifs aux textes fonciers.

Une meilleure connaissance des mécanismes opérationnels de sécurisation foncière est ressentie comme un besoin important, principalement par les acteurs de la Société civile et des opérateurs de projets de développement. Au-delà d'affirmer par exemple que les exploitants familiaux doivent être sécurisées, les opérateurs de projets de développement en particulier cherchent à renforcer leurs capacités à opérationnaliser une telle sécurisation en faisant application des textes en vigueur, tout en apprenant des expériences qui ont fait leurs preuves ici ou ailleurs.

La compréhension de la spécificité des problèmes fonciers pastoraux et le besoin d'outils adaptés aux particularités de cette activité (mobilité) sont soulignés comme des besoins pressants, notamment au vu des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Il a été souligné que trop peu de formations sont offertes sur ce sujet pourtant important.

On soulignera également les besoins exprimés en matière de renforcement des capacités d'utilisation des techniques spatiales émergentes et des Systèmes d'information foncière. La sécurisation foncière est en effet perçue comme pouvant être accélérée par l'utilisation des nouveaux outils technologiques et numériques.

Le renforcement des capacités en matière de conduite de processus de développement de politiques foncière est apparu comme une préoccupation pour plusieurs acteurs. Il est ressenti qu'au-delà du règlement d'un ensemble de questions techniques, il est nécessaire de forger des capacités, notamment en matière de communication sur le foncier. Le manque de volonté politique dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières a été souvent pointé du doigt comme une contrainte majeure au succès des processus fonciers en cours. D'où le besoin exprimé principalement par les représentants de la société civile sur comment renforcer leurs capacités à construire et mobiliser de la volonté politique en appui à des processus de politique foncière reposant sur un large consensus des acteurs stratégiques des politiques foncières.

Le suivi-évaluation des politiques foncières est un besoin de plus en plus exprimé par divers acteurs. En effet, si le suivi évaluation des projets et programmes est une pratique courante et bien maitrisée par les experts nationaux, le suivi-évaluation des politiques foncières semble nécessiter des connaissances additionnelles spécifiques, qui ne sont pas largement disponibles sur le terrain. Au suivi évaluation des politiques, s'ajoute les besoins exprimés de renforcement du « contrôle citoyen » de la gestion foncière par les communautés à la base. Le concept de contrôle citoyen a été abondamment utilisé surtout par les Organisations de la Société civile pour désigner le rôle de veille foncière que les communautés de base peuvent et doivent jouer, ainsi que leur exigence de redevabilité de la part des acteurs publics tant nationaux que locaux de la gestion foncière. Une telle demande est d'autant plus légitime que dans le contexte de la décentralisation, la gestion foncière relève notamment des compétences des collectivités locales. Une telle responsabilisation doit s'accompagner d'un devoir de meilleure gouvernance foncière locale.

Il est à noter que le renforcement des capacités en matière de formulation des politiques, de mobilisation de la volonté politique ou de promotion du contrôle citoyen ne nécessite pas que des connaissances théoriques ou techniques. Les compétences requises relèvent pour une part significative du champ du « savoir-faire ». Il faut donc penser à innover en matière de formation foncière à travers une plus grande implication d'experts nationaux disposant d'une expérience

pratique solide en matière de développement et mise en œuvre de politiques foncière pour leur permettre de partager leurs expériences réussies ou non en la matière.

2/4 Feedback de quelques apprenants

2/4/1 L'absence de mécanismes de suivi systématique

Les apprenants interviewés au Sénégal viennent principalement des Universités Cheick Anta Diop, de Bambey et de Saint Louis. Les formations suivies sont relatives à la gestion foncière, à l'Aménagement du territoire et au Mangement foncier et environnemental. Les formations suivies ont généralement permis d'améliorer les capacités d'analyse des questions foncières avec une importance accordées aux perspectives holistiques et interdisciplinaires de l'analyse foncière. Parmi les questions considérées comme insuffisamment traitées, on mentionnera celle relative à l'accès des femmes à la terre ainsi que celle relative au rôle des outils informatiques dans l'amélioration de la gestion foncière.

En général, la plupart des Institutions de formation ne disposent pas d'un système de suivi de l'insertion professionnelle ou de maintien de relations entre les étudiants et leur institution de formation. Ceci explique sans doute les difficultés rencontrées dans le cadre de la présente étude pour identifier d'anciens étudiants travaillant aujourd'hui dans le secteur foncier et collecter de l'information auprès d'eux.

2/4/2 Formation et Insertion professionnelle

La plupart des Universités ne disposent pas d'un système d'appui à l'insertion professionnelle des étudiants formés. Après leur formation, certains étudiants travaillent dans des domaines directement en rapport avec les problèmes fonciers (chargé des affaires foncières dans une entreprise privée ; responsable de la médiation foncière…). Dans certains autres cas, l'emploi occupé n'a pas de rapport direct avec le foncier (communication) ; mais les connaissances acquises au cours du cursus foncier sont malgré tout jugées utiles, car contribuant à une meilleure réalisation des missions qui leur sont été assignées (sensibilité à la légitimité des droits fonciers coutumiers détenus par les acteurs locaux, sensibilité aux questions de genre…). Dans un cas particulier où l'étudiant était toujours en situation de recherche d'emploi, il a postulé dans le domaine du foncier et espère que sa formation lui permettra de faire la différence par rapport aux a la plupart des autres candidats qui le plus souvent, ne disposent que d'une formation généraliste.

On peut conclure que les formations suivies, comportant un ou plusieurs enseignements sur le foncier, ont contribué à l'insertion professionnelle directe ou indirecte des apprenants. Dans le contexte actuel où les questions foncières sont au plus haut dans l'agenda des institutions étatiques, des collectivités locales, des partenaires de développement, et même du secteur privé, une formation dans le domaine du foncier constitue indéniablement un plus aux yeux du recruteur. De manière générale les étudiants gardent une appréciation positive de la formation suivie.

3/ ETUDE DE CAS BURKINA

3/1 Problèmes fonciers burkinabé

3/1/1 Cadre législatif

Au Burkina Faso, la question foncière est aujourd'hui à la fois l'un des sujets de discussion les plus passionnels et l'une des politiques publiques les plus controversées. Pratiquement aucun jour ne passe sans que des cas de plaintes de citoyens, de conflits entre acteurs ou de corruption de la part des maires et des agents de l'Etat en charge de la gestion foncière ne soient relayés par les médias. De nos jours, c'est l'avènement des promoteurs immobiliers en milieu péri-urbain qui est au cœur de toutes les inquiétudes et polémiques. Paradoxalement, la formation en matière foncière n'a pas suivi la même trajectoire pour devenir une discipline d'enseignement de premier plan. Hormis quelques initiatives spécifiques et relativement récentes, l'offre de formation en matière foncière au Burkina est restée limitée et assez classique, suivant les grandes classifications disciplinaires ou répondant pour les formations de courte durée, à des requêtes ponctuelles de la part de l'Administration publique et des partenaires de développement.

Le cadre législatif de la gestion foncière au Burkina repose sur deux grands textes majeurs : d'une part la Réorganisation agraire (RAF)[17] et d'autre part la loi portant régime foncier rural[18]. La RAF est une œuvre majeure de la période de la révolution sankariste vécue par le Burkina Faso au milieu des années 80. Le texte a en son temps, créé un véritable choc, surtout en milieu urbain, avec la nationalisation de l'ensemble des terres, regroupées dans une catégorie, le Domaine Foncier National (DFN). En milieu rural, le texte a rencontré plus de l'indifférence que de l'hostilité.

Après la fin de la révolution, et sous la pression des institutions de Bretton Woods, la RAF a ensuite connu une série de « relectures » (1991 ; 1996) visant à l'adapter aux exigences du retour à l'économie de marché. Dans ce cadre, tout en maintenant la propriété étatique sur les terres du DFN, les titres de propriété foncière privée ont été rétablis. La réforme de 2009 sur le régime foncier rural, précédé par l'élaboration d'une politique foncière rurale (2007), a visé pour la première fois depuis la période coloniale, à assurer la reconnaissance des droits fonciers locaux des communautés de base, lesquelles reposaient sur les systèmes fonciers coutumiers et les pratiques foncières locales. C'est ainsi qu'en lieu et place du monopole de l'Etat sur l'ensemble des terres, la loi foncière rurale a préconisé pour ce qui concerne l'espace rural, 3 catégories de terres : i) le Domaine foncier rural de l'Etat ; le domaine foncier rural des collectivités territoriales ; le patrimoine foncier des particuliers (terres appropriées privativement en vertu du système de l'immatriculation et terres coutumières, détenues et exploitées collectivement ou individuellement).

3/1/2 Etat de la réforme foncière

La réforme foncière rurale burkinabé a été jugée autant innovante qu'audacieuse. Très vite la mise en œuvre de la loi se heurtera à des difficultés tant techniques qu'institutionnelles. D'abord, l'adoption des textes d'application a pris quelques années ; ensuite, la mise en place des structures communales de gestion foncière n'a été possible que dans quelques communes pilotes (une quarantaine), soutenue notamment par le programme MCA. La période de troubles politiques traversée par le Burkina (insurrection populaire ; régime de transition ; coup d'Etat ; restauration de la transition...) a abouti à la paralysie du processus de réforme foncière. Enfin, il ne faut pas sous-estimer l'hostilité quasi ouverte

[17] Loi N0 034-2012/AN du 2 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso
[18] Loi N0 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural

de l'administration foncière centrale au processus de réforme foncière rurale, à laquelle se superpose une rivalité inter-institutionnelles (entre Ministères des Finances ; de l'Urbanisme et de l'Agriculture).

Présentement et après une décennie de tentatives de mise en œuvre, une évaluation de la réforme foncière rurale est en cours et devrait aboutir à des recommandations de réajustements des textes ainsi qu'à une meilleure harmonisation entre eux.

3/1/3 Initiatives en cours

Plateforme multi-acteurs sur le foncier : Le Burkina Faso a mis en place une plateforme multi-acteurs engagée dans la mise en œuvre des politiques foncières nationales. Les organisations paysannes et la Société civile sont particulièrement actives dans cette dynamique de politique foncière dont l'objectif avoué est de peser sur une mise en œuvre de politiques foncières favorables aux communautés de base en milieu rural, y compris les femmes.

Plus récemment, les habitants des quartiers périphériques « non-lotis » se sont organisés dans diverses associations, pour réclamer la régularisation de leur statut foncier et la délivrance de titres d'occupation sécurisants.

Observatoire national du foncier (ONF) : L'ONF a été mis en place depuis 2014, doté d'un statut associatif d'intérêt public[19]. La mission de l'ONF est centrée sur la mobilisation et la mise à disposition de l'information foncière : elle consiste plus particulièrement à contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier un facteur de développement durable. L'Observatoire est constitué de 4 collèges : l'Etat ; les Collectivités Territoriales ; les OSC ; le secteur privé.

Projet jumelé foncier et mines : Présentement, avec l'appui de la Banque mondiale, un « projet jumelé » foncier et mines est en cours de formulation et devrait être opérationnel à compter de 2021.

[19] http://www.onf-bf.org

3/2 Etat de l'offre de formation

3/2/1 Formations Initiales

Tableau offre de formation initiale au Burkina

Institution/ Département	Formation en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
Département de géographie de l'Université Norbert Zongo/ Koudougou	- Régularisation foncière ; - Sécurisation foncière ; - Droit à la ville.	- Géographie urbaine tropicale (36h cours théorique ; 24h TD) ; - Urbanisation des pays du Sud ; - Accès au sol urbain dans les pays du Sud; - Enjeux du passage de la planification classique à la planification territoriale ; - Logiques des politiques d'aménagement au Burkina ; - Politiques de sécurisation foncière (48h) ; - Eléments de définition ; - Prise en compte des enjeux des parties prenantes pendant les opérations de sécurisation foncière ; - Contenu d'une politique de sécurisation foncière : la PNSFR ; - La sécurisation foncière au Burkina Faso : espace urbain et espace rural.	Dr. SORY Issa	www.univ-koudougou.gov.bf	Diplôme : Master de recherche

Institution/Département	Formation en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
Centre universitaire de Ziniaré	Aménagement et développement durable du territoire	- Initiation au droit de l'Aménagement du territoire ; - SIG et Aménagement du territoire ; - SIG et suivi-évaluation de la planification locale ; - Gestion du capital territorial dans les collectivités territoriales…			Diplôme : Licence professionnelle
Ecole supérieure polytechnique de la Jeunesse (ESUP-Jeunesse)	- Aménagement et développement durable du territoire; - Systèmes d'information géographique ; - Développement local ; - Décentralisation ; - Gestion foncière.	- Législation et règlementation foncière (RAF) ; - Instruments d'aménagement du territoire ; - Gestion du DFN (Cadastre et topographie ; SIF ; Cession des terres) ; - Conférences thématiques spécialisées.	TONDE Alfred Jonas tondalf@yahoo.fr	https://esupjeunesse.net/ **+226 25 36 56 00**	Diplôme : Licence professionnelle Aménagement du territoire et SIG" (LPAT-SIG)

Institution/Département	Formation en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
Département de Géographie de l'Université JKZ	Aménagement du territoire SIG	- Aménagement du territoire (48h master) ; - Aménagement hydro agricole en 3eme année : questions foncières ; gestion des conflits ; - Elevage et aires pastorale (transhumance, foncier pastoral) ; - Aménagement urbain : question des « non-lotis ») - Aménagement des terroirs…		https://www.univ-ouaga1.gov.bf/accueil	Diplôme : Master SIG
Département de Sociologie de l'Université JKZ	Sociologie rurale : Mutations dans les sociétés rurales contemporaines	- Les dynamiques socio-foncières locales - La marchandisation foncière en Afrique - Les acquisitions foncières - Les accaparements fonciers en mouvements sociaux et foncier périurbain ; - Conflits fonciers.	KABORE Ramané ramaneka@hotmail.com	www.univ-ouaga1.gov.bf	Diplôme : Master en sociologie

Institution/Département	Formation en foncier	Modules dispensés	Contact	Site Web	Observations
ULB (Université Libre du Burkina)	Droit foncier et Droit immobilier	- Droit Foncier et Mutations d'Immeubles ; - Droit de l'Urbanisme et de la construction ; - Licence Droit des Biens et Droit Foncier : Droit civil : Théorie générale du Droit des biens ; La notion du droit de propriété des personnes physique et morales ; La notion du droit de patrimoine des personnes physique ou morale ; Le Droit Foncier : les différentes innovations apportées à la RAF ; La loi 034-2009 et ses décrets d'application ; La loi 034-2012 et ses décrets d'application ; La revue du secteur foncier de la Banque Mondiale	Drissa Sibiri dirissas@gmail.com	ulbinfo@yahoo.fr	Licence Master

Commentaires sur les formations initiales

Des enseignements permettant d'avoir des connaissances générales en matière foncière sont proposés au sein des principales filières universitaires. Il s'agit d'enseignements ponctuels disposant de volumes horaires relativement limités (une trentaine d'heures en moyenne). C'est surtout dans les filières de formation en géographie, qu'est abordée de manière quasi systématique et substantielle la problématique foncière dans les programmes d'enseignement. Les filières de l'économie, de la sociologie et du droit abordent également la question foncière sous les angles qui leur sont propres.

Le foncier dans les filières Economie

En Science Economique (UFR/SEG), le foncier est abordé en 3ème année de Licence, dans le cadre de l'option « Economie agricole et Sécurité alimentaire ». On peut noter cependant que le module qui fait le plus référence aux questions foncières (module « gestion foncière agricole ») les aborde en fait dans le cadre de 6 cours distincts et pas forcément coordonnés (Anthropologie et sociologie rurale ; statistiques appliquées ; Econométrie ; Anglais économique ; Technique de recherche d'emploi et d'insertion professionnelle). En outre, ces cours relèvent d'une Unité d'enseignement dite « mineure » et regroupe donc des cours « complémentaires » considérés comme périphériques par rapport aux compétences jugées fondamentales pour le profil à former.

Le foncier dans les filières sociologie

En Sociologie, la question du foncier s'inscrit dans la réflexion sur les grands changements qui affectent les sociétés africaines, et principalement le monde rural. C'est pourquoi dans cette filière de formation c'est la sociologie rurale qui s'intéresse le plus à la question du foncier.

A titre d'exemple, à l'Université Joseph Ki-Zerbo, le foncier est abordé en sociologie tant au niveau Licence qu'au niveau Master.

1. Licence : Sociologie du Burkina ; Approche et connaissance du milieu rural ; Sociologie rurale ; Socio-anthropologie de l'environnement ; Changements climatique et gestion des ressources naturelles (200h au total, avec un volume qui varie entre 12h et 30h pour chacun des cours)
2. Master : Mutations dans les sociétés rurales contemporaines (48h)

En sociologie, les questions foncières sont approfondies selon les niveaux de formation à travers des thématiques spécifiques dont :

- les dynamiques socio-foncières locales ;
- la marchandisation foncière ;
- les accaparements de terres en Afrique,
- les conflits fonciers ruraux…

Le foncier dans les filières juridiques

En sciences juridiques, à l'Université Thomas Sankara (ex Ouaga 2), deux cours abordent la question foncière. Il s'agit d'une part du cours « Droit de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme » et d'autre part du cours de droit foncier.

Le cours sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme est dispensé en troisième année de Licence droit public avec un volume horaire de 30 heures. Ce cours traite les principales questions ci-après :

- Les aspects généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (sources juridiques, méthodes, acteurs) ;

- Le droit de l'urbanisme (urbanisme règlementaire, urbanisme opérationnel et urbanisme individuel).

C'est surtout le cours de « droit foncier » dispensé dans cadre du Département de Droit privé, qui permet d'aborder de manière plus substantielle cette matière. Ce cours ne dispose cependant que d'un volume horaire de 30h en troisième année de Licence. Les principales thématiques abordées par le cours sont celles-ci-après :

- Droit foncier coutumier ; droit foncier colonial ;
- Le domaine foncier national ; droits des particuliers sur les terres du DFN ;
- La propriété foncière, les servitudes et les démembrements de la propriété ;
- La Publicité Foncière ;
- Le contentieux foncier en milieu rural.

Au vu du faible volume horaire consacré à ce cours, on peut en conclure que la formation des juristes n'offre pas de spécialisation particulière en matière foncière. La formation est surtout orientée vers la formation de juristes généralistes, dotés de notions de base en droit foncier.

Une mention particulière doit être faite à l'Université Libre du Burkina (ULB)[20]. Institution privée d'enseignement supérieur, l'ULB est la seule Université à proposer une formation de niveau master spécifiquement dédiée au foncier. Le Master est intitulé « Master professionnel Droit foncier et immobilier ».

Les modules dispensés comprennent notamment :

- Droit des Biens et Droit Foncier ;
- Droit de l'Urbanisme et de la construction ;
- Droit Foncier et Mutations d'Immeubles...

Les étudiants inscrits dans cette filière sont principalement des agents du Ministère en charge des impôts et du Domaine ; des agents des études notariales et des cabinets d'avocat.

Le foncier dans les filières Géographie

Les offres de formation en foncier faites par les Départements de Géographie, sont habituellement plus étoffées. En effet, les formations initiales en géographie visent la production de profils de Géographes urbanistes, aménagistes, ruralistes, environnementalistes ainsi que d'enseignants en géographie. Les modules proposés peuvent être regroupés en deux grandes branches d'enseignement : l'Aménagement du territoire (AT) d'une part et le Système d'Information Géographique (SIG) d'autre part. Ces deux grandes catégories sont néanmoins souvent articulées avec d'autres composantes de formation suivant les curricula des Départements de géographie.

L'Université Joseph Ki-Zerbo, propose une formation en Licence et en Master de géographie. En Licence les modules suivants sont dispensés :

- Aménagement hydro agricole : 3eme année (48h) ;
- Elevage et aires pastorales : transhumance, élevage/accès au foncier des pasteurs.

En Master professionnel « Systèmes d'information géographique appliquée à l'aménagement du territoire, à la Gestion de l'environnement et au Développement durable » les modules suivants sont développés :

- Elevage et aires pastorales (transhumance, élevage/accès au foncier des pasteurs) ;

[20] https://ulburkina.org/

- Aménagement du territoire (48h) ;
- Aménagement urbain : problème des quartiers non-lotis (24h) ;
- Aménagement des terroirs (48h) ;
- Aménagement sectoriel (24h).

A l'Université Norbert Zongo de Koudougou, le Département de géographie propose un parcours de formation similaire, mais beaucoup plus généraliste en année de licence.

Cependant, le Master de recherche que propose cette université est sans doute l'un des plus proches des préoccupations d'un parcours qui met en exergue le foncier.

Ainsi ce parcours propose en Master 1 un cours intitulé « politiques de sécurisation foncière » (48h). Le contenu de ce cours comprend les éléments ci-après :

- Eléments de définition ;
- Prise en compte des enjeux des parties prenantes pendant la sécurisation foncière ;
- Contenu d'une politique de sécurisation foncière : la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFR) ;
- La sécurisation foncière au Burkina Faso (milieu urbain et milieu rural).

Dans le Master 2 de ce Département de géographie, intitulé « Aménagement du territoire et gouvernance locale », c'est la question de l'Aménagement du Territoire qui devient centrale, avec différents modules spécialisés, dont un module « Suivi et évaluation des projets et politique de gestion du territoire ».

Le Centre universitaire de Ziniaré, situé à une quarantaine de kilomètres de Ouagadougou, est un établissement récemment créé et actuellement rattaché à l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou. L'institution propose une licence professionnelle en « Aménagement et développement durable du territoire » avec des modules de formation intéressant la matière foncière qui sont assez proches du parcours proposé par le Département de géographie de l'Université Joseph Ki-Zerbo. On note cependant un effort de création d'un profil complet sur l'Aménagement du territoire avec des modules spécialisés y compris en télédétection aérienne et spatiale.

Il convient, de mentionner une expérience originale, mais malheureusement de courte durée (une seule promotion) que fut celle d'un institut privé, l'Ecole supérieure polytechnique de la Jeunesse (ESUP-Jeunesse). Celle-ci a élaboré un parcours de formation conduisant à un Diplôme de « Licence professionnelle Aménagement du territoire et SIG" (LPAT-SIG) mettant le foncier au centre de la formation. Celle-ci était articulée autour des Unités d'enseignement suivantes :

- Aménagement et développement durable du territoire ;
- Systèmes d'information géographique ;
- Développement local ;
- Décentralisation ;
- Gestion foncière.

Ces unités d'enseignement étaient elles-mêmes reparties dans divers modules dont :

- Législation et règlementation foncière (RAF) ;
- Gestion du DFN (Cadastre et topographie) ;
- Gestion du DFN (SIF) ;
- Gestion du DFN (Cession des terres) ;
- Méthodes et analyses des bases de données en aménagement du territoire ;
- Télédétection, SIG et cartographie.

En outre, des conférences thématiques permettaient d'aborder des sujets en rapport avec le foncier, notamment : Prospective territoriale : l'étude Nationale Prospective "Burkina 2025" ; Aménagement du territoire communal : schéma directeur d'aménagement du Grand Ouagadougou ; Schéma directeur d'aménagement de la zone de l'aéroport de Donsin et de sa sphère d'influence ; Changements de destination de terrain et de réserves administratives ; Mobilisation des ressources foncières pour les grands travaux d'aménagement ; Problématique de la mobilité urbaine ; Grille des équipements urbains au Burkina Faso...

L'originalité et l'intérêt d'un tel parcours était double. D'une part, il mettait à contribution différentes spécialités disciplinaires dans la formation proposée (Droit, Géographie, sociologie…), de sorte que la question foncière était éclairée à partir de différentes perspectives complémentaires. D'autre part il combinait une formation non seulement théorique, mais aussi pratique, avec la participation de praticiens de l'Administration aux enseignements et les Conférences thématiques sur les situations réelles du pays.

L'arrêt de la formation s'expliquerait par l'ouverture d'une filière concurrente à l'IPD-AOS[21], bénéficiant en outre, de bourses offertes aux étudiants de cette par l'UEMOA.

[21] http://ipd-aos.org/spip.php?article537

3/2/2 Les formations courte durée

Tableau formations courte durée Burkina

Type/ Intervenant	Thèmes	Profils participants	Proposition de thèmes à promouvoir
Atelier- Séminaires de formation **Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation** (Directeur chargé des Affaires domaniales et foncières)	- Gouvernance locale et gestion foncière ; - Instruments de gestion décentralisée du foncier ; - Gestion alternative des conflits fonciers ruraux - Autorités coutumières et religieuses et gestion foncière	- Elus locaux - Agents domaniaux des communes - Membres des OSC	Développement local, foncier et REDD+
Sessions de formations **Indépendant**	- Loi foncière rurale ; - Les chartes foncières locales ; - Structures et institutions de sécurisation foncière en milieu rural ; - Opérationnalisation de la loi foncière rurale au niveau des communes; - Sécurisation foncière des aménagements en milieu rural ; - Femmes et accès au foncier en milieu rural - Gérer les conflits fonciers ruraux…	- Conseillers municipaux ; - Agents des structures de gestion foncière locale - Autorités coutumières, traditionnelles et religieuses - Femmes membres des Organisations paysannes ;	- Analyse comparée des législations foncières africaines - Directives foncières des institutions africaines continentales et régionales - Les accaparements de terres

Type/ Intervenant	Thèmes	Profils participants	Proposition de thèmes à promouvoir
Sessions de formation **Consultant**	- Loi foncière rurale ; - Gestion alternative des conflits fonciers dans les forêts protégées ; - Problèmes fonciers entre exploitants miniers et populations riveraines ;	- Acteurs locaux de la gestion foncière (CVD, coutumiers, conseillers municipaux…) ; - Membres des Organisations paysannes ; - Agents des services techniques de l'Etat.	- Sécurisation foncière des aménagements spécifiques (agriculture, forêt, élevage) dans les collectivités territoriales ; - Promouvoir les formations thématiques en ligne.
Sessions de formation **Expert foncier de projet**	- La sécurisation foncière rurale ; - Gestion des ressources foncières et investissements publics ; - La gestion alternative des conflits fonciers ruraux ;	- Agents des services déconcentrés de l'Etat ; - Bénéficiaires de Projets, Programmes ; - Membres des ONG/ OSC ; - Responsables et personnels des collectivités.	
Sessions de formation **Ministère de l'Agriculture** (Responsable en charge du foncier rural)	- La Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural ; - La loi foncière rurale ; - La loi portant Réorganisation Agraire et Foncière ; - La tenue des registres fonciers ruraux ; - Gestion décentralisée du foncier ; - Archivage physique et numérique de la documentation foncière ; - Ethique et déontologie des agents fonciers ; - Gestion alternative des conflits fonciers ruraux.		

Commentaires formations courte durée

De nombreuses formations foncières de courte durée sont offertes au Burkina par différents intervenants au profit d'une variété de publics cibles.

Les formations courte durée concernent des thématiques relatives d'une part à la compréhension du dispositif politique et juridique en place et d'autre part, des thématiques relatives à l'opérationnalisation de la réforme foncière. Ainsi, les thématiques de formation concernent notamment : la politique foncière rurale ; la loi foncière rurale et la loi portant réorganisation agraire et foncière. Une attention particulière est accordée aux aspects pratiques de la mise en œuvre de la loi foncière rurale, notamment l'archivage de la documentation foncière ou encore, la perception des taxes foncières. Font également l'objet de sessions de formation les thématiques relatives au rôle des communes rurales dans la gestion foncière, les mécanismes de sécurisation des exploitants ruraux ou encore, la gestion alternative des conflits fonciers ruraux. On notera un intérêt croissant pour les thématiques relatives aux questions foncières dans le contexte des aménagements publics (périmètres agricoles) ou encore les thématiques relatives aux politiques et législations foncières comparées en Afrique.

Le public cibles des formations courte durée se recrute principalement parmi les acteurs ci-après :

- agents de l'administration publique centrale et déconcentrée de l'Etat (personnels (notamment *RDPF, Cadastre, Agriculture, Elevage, Environnement*) ;
- élus locaux, personnels des collectivités territoriales et responsables des structures de base chargés de la sécurisation foncière (Responsables et personnels des collectivités territoriales :
- Personnels des ONG, des OSC et membres des organisations paysannes ;
- Selon les contextes et problématiques majeures du terrain, une attention est également accordée à la formation de représentants des autorités coutumières, d'autant plus que leur rôle en matière de gestion foncière est officiellement reconnu par la loi foncière rurale.

La durée des sessions de formation courte durée est en général comprise entre deux et cinq jours. Rarement des formations vont au-delà de la semaine.

Les formations courte durée recouvrent diverses modalités. Une première modalité concerne les formations organisées par une institution publique (Ministère) ou privée (ONG), en direction de son personnel. Dans ce cas, l'institution sollicite un organisme de formation reconnu pour son expertise. Mais le plus souvent, elle opte pour la mobilisation d'équipes de consultants avec le soutien financier d'un partenaire financier.

Une seconde modalité concerne les formations initiées directement par un consultant, ou un bureau d'études, qui fait alors une offre de formation clé en main à l'Administration, aux projets de développement rural ou à tout organisme intéressé.

Une troisième modalité de formation courte durée consiste en sessions de formation organisées en marge du programme classique de formation initiale, par un établissement public d'enseignement supérieur. L'établissement s'appuie sur l'expertise foncière interne et sur l'expérience accumulée en matière de prestations de services d'expertise. Dans ce cas, l'établissement d'enseignement lance un appel à candidature pour la formation proposée, puis sélectionne et recrute les candidats. Un exemple concret de ce type de modalité est l'offre de formation de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) de l'Université Joseph KI-ZERBO de Ouagadougou. Le développement de ces offres de formation courte durée s'appuient sur des expériences antérieures de formation acquises par plusieurs enseignants de l'institut, auprès d'institutions telles que :

- L'UNICEF : cartographie de la prostitution ;
- Le Ministère en charge de l'Education Nationale : cartographie de l'offre éducative ;

- Le Ministère de la santé : cartographie de l'offre de santé dans la ville de Ouaga ;
- Le Ministère des Mines : cartographie des Mines et de l'orpaillage.

Fort de telles expériences, l'ISSP a depuis 2019, décidé de concevoir et organiser une formation régulière en SIG. La formation est programmée une fois par an et concerne environ 35 étudiants (20 étudiants boursiers de l'Union Européenne et 15 étudiants sur financement personnel). La durée de la formation est d'une semaine. Au vu du succès de l'initiative, l'ISSP envisage désormais d'organiser cette formation deux fois par an.

3/3 Les Besoins de formation

3/3/1 Principaux besoins exprimés

Tableau besoins de formation au Burkina

Type de besoins exprimés	Thèmes à promouvoir	Type d'acteur consulté	Cibles des formations	Types/Modalités de formation préférée	Observations
Sécurisation foncière et Gestion des conflits	- Décentralisation de la gestion foncière : compétences transférées rôle du maire ; - Cadastre et sectionnement des communes ; - Législations foncières - Nouvelles technologies au service de la gestion foncières.	Maire de commune	- Toutes les communes rurales (SFR) - Agents des domaines et du cadastre - Agents des autres services techniques de l'Etat (agriculture, environnement…).	- Adapter modalité en fonction de la cible ; - Niveaux Régional /national ; - Formation mixte (théorique/ pratique.	- Prêter une attention à l'accompagnement des structures locales de gestion foncière (SFR, CFV et CCFV…) ; - Nécessité d'apprendre de l'expérience des pays ayant réalisé la délivrance massive et systématique de titres.

Type de besoins exprimés	Thèmes à promouvoir	Type d'acteur consulté	Cibles des formations	Types/Modalités de formation préférée	Observations
Problèmes de sécurisation foncière en milieu rural	- Procédure d'établissement des actes de sécurisation foncière ; - Coûts des transactions foncières ; - Limites administratives des communes et maîtrises foncières traditionnelles ; - La gestion des terres péri-urbaines ; - Elaboration et la gestion de chartes foncières locales ; - Maintenance et mise à jour de l'information foncière (SIF) ; - Archivage de la documentation foncière rurale	Consultants indépendants	- Communautés villageoises ; - Agents des SFR ; - Les membres associations de développement; - Personnel de projets.	Toutes ces formations sont nécessaires, puisque les besoins sont variables en fonction des acteurs/ nécessairement théorie + pratique/ Régional (au sens de sous-région), National et local.	- De nombreuses infrastructures réalisées par les projets se retrouvent en insécurité foncière insécurité (cas des forêts villageoises, des bas-fonds aménagés ; - Comme pour l'après MCA, l'après PACOF laisse présager des risques majeurs relatifs à la sauvegarde des archives numériques et physiques constituées.

Politiques, politiques foncières : Elaboration, mise en œuvre, évaluation et capitalisation	- Diagnostics socio fonciers ; - Partenariat/ collaboration entre acteurs de la chaîne foncière nationale - Stratégies d'intercommunalité ; - Stratégies de mobilisation des ressources humaines et financières pour la mise en œuvre des politiques foncières ; - Genre et foncier ; - Foncier, mines et autres ressources naturelles ; - Ethique et déontologie en matière de gestion foncière.	Consultant indépendant	- Etudiants ; - Collectivités territoriales ; - Organisations paysannes et OSC ; - Leader des communautés de base ; - Responsables de services étatiques et de collectivités territoriales.	- Formation initiale ; - Formations continues Mixte (théorique/ pratique ; - Présentiel.	- Non payant ; - Pour les formations initiales : privilégier niveaux master/ Doctorat pour cette thématique. -

Cadastre	- Les délimitations, bornage et le plan cadastral ; - Renforcement des ressources humaines ; - Mise à jour permanente du plan cadastral.	Fonctionnaire des services des impôts	- Communes ; - Agents du Ministère des mines et autres services techniques.	- Formation continue ; - Formation mixtes Régional/Présentiel.	L'ENAREF reçoit déjà plusieurs Nationalités et a une belle expérience à travers la signature de conventions
	- Sectionnement des communes ; - Nouvelles Technologies et développement du cadastre.	Expert	Représentants OSC	Toutes modalités sont nécessaires en fonction du groupe cible /Mixte/ International, National, Régional, Local	
- Foncier et le genre ; - Evolution normative et applicabilité des lois foncière au Burkina ; - Analyse des lois et politiques foncières ; - La gouvernance foncière.	- Evolution de la législation foncière ; - Applicabilité des lois foncières ; - Les transactions foncières et conflits fonciers ; - Accaparement des terres et ses réponses ; - Prévention et gestion alternatives des conflits fonciers.	Organisations Paysannes	- Leaders paysans ; - Société civile; - Collectivités territoriales ; - Agents de l'Etat sur le terrain.	- Formation initiale/continue ; - Formation diplômante professionnalisant ; - Mixte ; - Présentiel.	
Gestion cadastrale ;	- Droit foncier ; - Publicité Foncière ; - Technique archivage ; - De bonnes pratiques de gestion foncières ; - Résolution des conflits fonciers dans les Etats Africains.	- Cabinet de Géomètre-Expert	- Les Services Fonciers Communaux ; - Les Services Fonciers Déconcentrés et élevage.	Formation Diplômante/ professionnalisante /Mixte/National/ Présentiel	

Commentaires sur les besoins de formation

Les principaux besoins exprimés peuvent être regroupés en grandes catégories. D'une part les besoins relatifs à la connaissance de la législation foncière ; d'autre part les besoins relatifs aux procédures de gestion foncière.

Les besoins de formation relatifs au Droit et à la législation foncière

Les besoins relatifs au droit et à la législation foncière sont exprimés par l'ensemble des acteurs du secteur foncier. La constance de ce besoin s'explique sans doute par la spécificité et la complexité de la matière foncière. Mais on soulignera aussi la trajectoire particulière de la législation foncière burkinabé, caractérisée par une série de relectures qui finissent par créer un doute sur l'état réel de la législation applicable. Il y a aussi un sentiment de confusion lié à l'intense production législative initiée par différents ministères et qui, aboutit à des superpositions et parfois des contradictions entre les textes (notamment, entre la RAF, la loi foncière rurale, mais aussi le Code de l'urbanisme, le code minier…). A cela il faut ajouter la permanence d'un droit coutumier qui a résisté avec un succès certain aux différentes tentatives l'éradiquer.

Les besoins de formation exprimés en matière de connaissance de la législation foncière concernent notamment :

- Le statut des terres et des RN ;
- L'évolution normative, le niveau d'application effective et l'applicabilité des textes ;
- L'analyse des lois et politiques foncières ;
- Les droits fonciers locaux : légalité ou légitimité ?

Les besoins de formation relatifs aux procédures administratives en matière foncière

L'acquisition, l'appropriation, les changements de destination, et l'ensemble des opérations foncières font l'objet de procédures strictement définies qui sont souvent très peu connues, ou mal maîtrisées par les particuliers et mêmes les agents en charge de leur mise en œuvre, tant au niveau central qu'au niveau des communes. Ces difficultés tiennent sans doute à la compréhension insuffisante des procédures par les administrés et par les agents de l'administration. Mais elles résultent aussi des dérives dans leur mise en œuvre. Par exemple, les fichiers et registres domaniaux ne sont pas toujours et partout tenus dans des conditions d'établissement et de conservation rigoureuses. De même, plus qu'ailleurs, les procédures auxquelles les administrés sont soumis sont si lourdes, complexes et coûteuses, qu'elles découragent la volonté de sécuriser les terres familiales ou individuelles. Une meilleure administration du foncier passerait par une meilleure compréhension de la loi par les élus locaux ; mais surtout elle nécessite une pleine adhésion à l'esprit de ces lois. Pour ce qui est du renforcement des compétences des agents en charge de la gestion foncière dans les communes, les principaux domaines ci-après sont mentionnés :

- Procédures et des coûts des transactions foncières ;
- Procédures relatives à l'attribution aux cessions, aux changements de statut et de destination des terres ;
- Sécurisation foncière individuelles et collectives ;
- La gestion des terres péri-urbaines et les procédés d'acquisition des terres par les agences immobilières ;
- La gestion de la documentation foncière, y compris les techniques d'archivage.

Les besoins de formation relatifs à la politique et à la gouvernance foncière

La politique foncière constitue la fondation sur laquelle reposent la législation et la réglementation foncière ainsi que les procédures et pratiques d'administration foncière. La politique foncière éclaire

et guide l'intervention des pouvoirs publics et informe les citoyens sur les non-dits des politiques foncières. Les élus locaux et les acteurs du monde rural en particulier ressentent le besoin d'être outillés sur le contenu essentiel de la politique foncière de l'Etat, ainsi que sur la cohérence entre les lois foncières et la politique foncière. La conformité de la politique et des lois foncières avec les grands principes internationaux de gouvernance foncière est également d'intérêt. Ces principes concernent notamment :

- Les principes essentiels des Directives volontaires sur le foncier de la FAO ;
- La participation citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières ;
- Le suivi, évaluation y compris les indicateurs relatifs aux politiques foncières ;
- La transparence en matière de gestion foncière ;
- Foncier et genre : l'accès des femmes à la terre face au contexte culturel local…

Les besoins de formation relatifs à l'économie du sol et des biens fonciers

Le foncier est sans doute aujourd'hui l'un des domaines où la « loi de l'offre et de la demande » semble avoir acquis son expression la plus radicale au Burkina Faso. En effet, la terre urbaine comme rurale est l'objet de multiples transactions entre particuliers. Mais aucun instrument d'évaluation normé et homologué ne permet aujourd'hui d'encadrer les pratiques sur ce marché devenu un peu « fou ». Il est donc ressenti comme une première urgence que soient élaborés et mis effectivement en œuvre, des dispositifs d'encadrement des marchés fonciers urbains comme ruraux. Pour cela, des formations spécifiques en direction des acteurs publics comme privés sont considérées comme est indispensables.

Les besoins de formation relatifs à la gestion des conflits fonciers

Dans le domaine du foncier, le chevauchement des droits, l'imprécision des limites de terres, la mauvaise tenue de la documentation foncière ou l'insuffisance des instruments administratifs de gestion du foncier engendrent très souvent des litiges sur les possessions foncières et les transactions foncières. On peut même dire que certaines populations en milieu rural vivent au rythme de conflits fonciers pour lesquels les responsables des collectivités territoriales peinent à trouver des solutions efficaces. Un besoin central de formation exprimé par ces acteurs concerne donc la prévention et le règlement des conflits fonciers

3/3/2 Principales cibles des formations

Quatre grandes cibles pour les formations foncières émergent des entretiens. Il s'agit : des agents de l'Etat ; des agents des collectivités territoriales ; du personnel des ONG ; des experts indépendants

Les agents de l'Etat concernés sont ceux du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) plus particulièrement les agents des domaines, et ceux du cadastre. Les agents domaniaux sont certes formés à l'ENAREF, mais la formation est destinée principalement à former des inspecteurs des impôts, avec quelques connaissances de base sur le foncier. C'est sur le tas que la formation de ces agents se fait en matière foncière et domaniale. Il en résulte donc une insuffisance non seulement quantitative, mais aussi qualitative des agents en charge de la gestion de la chaine foncière. C'est surtout pour ce qui concerne les agents spécialisés dans le domaine du cadastre que les insuffisances sont les plus ressenties : à ce jour, on dénombrerait seulement 7 inspecteurs du cadastre sur l'ensemble du territoire national[22]. Plusieurs acteurs œuvrant à l'application de la loi foncière rurale notamment relèvent que l'opération de sectionnement des communes rurales requises dans le processus de sécurisation foncière sont en fait paralysés par les

[22] Au moment de la réalisation de la présente étude, un atelier était en cours en vue de la création d'une filière de formation d'inspecteurs du Cadastre à l'ENAREF

capacités humaines limitées des services du cadastre. Un problème important souvent relevé concerne la numérisation et l'archivage des données foncières, collectées dans le cadre des nombreux projets. Une formation en administration foncière des agents communaux en charge du foncier, mais aussi des agents de projets travaillant sur le foncier apparait incontournable. Une telle formation devrait mettre en exergue la nécessaire articulation à établir entre le cadastre rural en cours de constitution et le cadastre central tenu par les services centraux de l'Etat.

Les agents des Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'environnement sont considérés comme des cibles importantes des actions de formation en matière foncière. Leurs activités les amènent en effet à être confrontés aux questions relatives à la préservation et à la conservation du domaine foncier de l'Etat en milieu rural, notamment la sécurisation des forêts classées et aires protégées, des périmètres aménagés irrigués ou non ou encore, la sécurisation des espaces pastoraux.

Pour ce qui concerne les agents des collectivités territoriales la formation des agents des services fonciers ruraux est considéré comme une priorité. L'option est faite par le Ministère en charge de l'Agriculture, en concertation avec le Ministère chargé des finances, de promouvoir une formation dispensée par une même institution, afin d'assurer une homogénéisation des formations reçues par ces agents fonciers des collectivités locales avec celle reçue par les agents de l'Etat. Le choix s'orientait d'une part vers l'ENAREF et d'autre part vers l'ENAM, avec une forte considération pour l'ENAREF. La décentralisation de la gestion foncière il faut le rappeler, ne se fait pas contre l'Etat, elle se fait avec l'Etat.

Les ONG sont aujourd'hui des acteurs cruciaux du développement rural, à travers notamment leurs interventions multiformes auprès des acteurs du monde rural. Leurs besoins concernent surtout la compréhension claire de la législation foncière, des procédures de sécurisation des terres rurales tant individuelles que collectives. Les besoins exprimés concernent aussi la sécurisation et la gestion des biens communs (forêts villageoises ; mares…) ainsi que des investissements locaux dont ils assurent le financement (bas-fonds villageois ; terres dégradées récupérées…). Certains outils innovants mis en place par la législation foncière rurale, telles que les chartes foncières locales, sont l'objet de demandes de formation.

Le secteur foncier tant rural qu'urbain se présente de plus en plus comme un secteur offrant d'importantes opportunités d'emploi pour les jeunes Burkinabé diplômés. En milieu rural, de grands projets agricoles recherchent de l'expertise en matière de sécurisation foncière rurale ou de prévention et gestion alternative des conflits fonciers. Le secteur minier en plein boum au Burkina est demandeur d'expertise en ce qui concerne les déplacements et indemnisations de populations ou encore, de restauration des sols. Pour ce qui est du secteur urbain, c'est le développement extraordinaire des sociétés immobilières qui a nécessité la mobilisation de différentes expertises foncières pour des procédures d'établissement des attestations de possession foncière rurale (APFR), d'établissement de titres fonciers, les opérations de morcellement…).

C'est surtout à travers la formation de compétences foncières de niveau intermédiaire (licences professionnelles notamment) qu'il semble possible de répondre aux besoins multiformes et immédiats du marché. Comme le soutient un consultant, aujourd'hui il est important que n'importe qui ne s'auto-proclame pas expert foncier au risque de créer des dommages graves pour les populations et les acteurs clés du foncier.

4/ DISCUSSION SUR L'INADEQUATION ENTRE OFFRE ET BESOINS DE FORMATION

4/1 Un intérêt croissant et soutenu pour les questions foncières

Les études de cas sur l'offre et les besoins de formation au Sénégal et au Burkina Faso permettent de montrer si besoin était, qu'il y a un intérêt marqué de l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile, pour les questions foncières. Au niveau des autorités publiques, un tel intérêt se traduit notamment par des initiatives nationales en matière de réforme foncière. Dans les 2 cas, ces processus de réforme foncières n'ont pas donné les résultats attendus. Ainsi au Sénégal, le processus de réforme foncière est resté inachevé ; au Burkina Faso, la politique et la loi foncières ont été adoptés, mais se heurtent à d'importantes difficultés de mise en œuvre sur le terrain. Au-delà des processus de réforme foncière, l'engagement de l'Etat à régler les problèmes fonciers se manifeste surtout par la préparation et la mise en œuvre avec l'appui de ses partenaires de développement, de projets fonciers ou à dimension foncière de grande envergure. On peut noter cependant au Burkina comme au Sénégal, que ces projets ont une orientation essentiellement techniciste, destinée principalement à assurer la modernisation du cadastre.

Les organisations paysannes et de la société civile dans les 2 pays jouent un rôle décisif en matière foncière à travers des réflexions, études et actions de plaidoyer autour de la réforme foncière avec pour objectif affiché de veiller aux intérêts des groupes les plus vulnérables de la société que sont les petits producteurs, notamment les agriculteurs, les pasteurs, les femmes et les jeunes. Dans tous les cas, il est unanimement reconnu que les changements espérés ne seront réalisés durablement qu'à travers des initiatives soutenues de formation et de renforcement des capacités, répondant aux problèmes fonciers réels qui entravent le développement économique et menacent la paix sociale.

4/2 Une foison d'offres de formation foncière mais en réalité, diffuse et faiblement coordonnée

4/2/1 L'absence de parcours spécifiques dédiés au foncier

A première vue, les formations proposées sur le foncier sont nombreuses, surtout dans les Universités et instituts d'enseignement supérieurs. Mais à y regarder de plus près, cette offre donne l'impression d'un « saupoudrage » qui n'aboutit pas à la création d'une masse critique de compétences foncières bien ciblées, permettant de répondre efficacement à la demande croissante relative à la formulation des politiques foncières, à leur mise en œuvre effective et à leur suivi-évaluation permanent.

La plupart des filières classiques de formation (Droit notamment) ou relatives aux questions de développement (l'environnement, la décentralisation ou encore à l'aménagement du territoire) proposent des enseignements relatifs aux questions foncières. Il n'a pas été possible dans la plupart des cas d'accéder aux syllabus et aux volumes horaires des enseignements dédiés aux matières foncières. Mais les informations collectées à travers les entretiens indiquent qu'à quelques exceptions près mises en exergue dans les présentes études de cas, la plupart des enseignements sont plutôt généraux, parcellaires ou ne bénéficient pas d'un volume horaire suffisant. De fait, ils ne permettent pas de former

une expertise solide, capable de prendre en charge efficacement l'ensemble des questions foncières qui entravent le développement national. On notera de manière surprenante que les offres les plus complètes et les plus en relation avec les besoins nationaux concrets sont offertes par les filières de formation en géographie. Celles-ci semblent s'adapter plus rapidement aux dynamiques foncières en cours à travers le développement d'enseignements fonciers en prises avec les réalités. Les filières sociologie ont une longue tradition d'enseignement des matières relatives au foncier (droits coutumiers, pratiques foncières locales…). Les domaines d'intérêt sont en train de se réactualiser pour aborder un ensemble de questions foncières émergentes. Quelques progrès récents sont observables dans quelques filières juridiques.

Finalement la plupart des consultants qui exercent leurs activités dans le domaine de l'expertise, se sont formés sur le tas. Des générations nouvelles d'experts arrivent progressivement sur le marché qui ont été formés dans les universités africaines, européennes ou américaines. Mais leur nombre demeure largement insuffisant au regard des besoins immenses exprimés par les pays. Pendant une période plus ou moins longue, l'expertise étrangère sera encore nécessaire pour compléter les besoins d'expertise dans certains domaines et pour appuyer les processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation systématique des politiques et réformes foncières nationales.

Dans ce contexte le CTFD pourrait jouer un rôle d'accélérateur en appuyant et en renforçant les initiatives en cours de renforcement des capacités foncières au niveau national comme au niveau régional. Le réseau NELGA Afrique de l'Ouest Francophone a engagé une dynamique prometteuse dans ce sens, qui mérite d'être soutenue (création de Masters fonciers dans différentes universités de la région). Mais au-delà, les besoins sont tellement immenses que diverses initiatives complémentaires restent indispensables.

Des offres de parcours foncier par de jeunes institutions universitaires publiques comme privées ont été identifiées et commentées (Licences professionnelles notamment). Ces initiatives qui cherchent spécifiquement à être plus en phase avec les besoins de la société dans laquelle elles évoluent sont également à soutenir et à renforcer.

La direction souhaitable en matière de formation foncière initiale semble être de soutenir le développement de parcours fonciers complets (Licence et Master), en ciblant prioritairement un ensemble de profils de métiers en forte demande dans les secteurs fonciers publics comme privés.

4/2/2 Une orientation essentiellement ruraliste

Malgré la progression rapide de l'urbanisation en Afrique, les formations foncières demeurent encore fondamentalement ruralistes. La plupart des formations proposées tournent en effet autour des questions de reconnaissance des droits fonciers coutumiers en milieu rural, de la sécurisation foncière des exploitations familiales en milieu rural ou des conflits fonciers, notamment ceux opposant agriculteurs et éleveurs. Bien que l'Afrique sera dans pas trop longtemps (horizon 2050) beaucoup plus urbaine que rurale, très peu d'enseignements sont consacrés par exemple aux phénomènes des habitats informels en milieu péri-urbain, aux puissantes dynamiques des marchés fonciers urbains alimentées notamment au Burkina, par l'émergence des sociétés de promotion immobilière. Il faut souhaiter que des recherches et enseignements plus nombreux soient engagées sur les dynamiques foncières urbaines et péri-urbaines. Des partenariats prometteurs peuvent être explorées par le CTFD avec des institutions telles que UN-habitat et le GLTN, spécialisées et actives dans les formations sur le foncier urbain. Il faut affirmer qu'il ne devrait pas y avoir de compétitions entre formations en foncier urbain et formations en foncier rural, tant la réalité des questions à résoudre sur le terrain mêlent préoccupations urbaines et préoccupations rurales.

4/3 Promouvoir des offres de formation centrées sur les métiers du foncier

Au Burkina comme au Sénégal, la majorité des apprenants s'orientent vers les formations foncières certes par volonté d'approfondir leurs connaissances dans un domaine perçu comme important pour le développement, mais aussi et sans doute surtout, parce qu'ils entrevoient le foncier comme un secteur offrant d'importantes opportunités d'emploi à un moment où il est au plus haut des préoccupations de l'Etat et des partenaires de développement.

Aujourd'hui, faute d'un secteur bien formé et bien structuré, beaucoup d'activités autour du marché foncier notamment, relèvent du secteur informel. Ceci fait échapper d'importantes ressources financières à l'Etat et aux collectivités territoriales, tout en créant un environnement d'insécurité généralisée pour les transactions foncières et immobilières. On a relevé également que l'insuffisance des ressources humaines en matière de cadastre était l'un des facteurs de blocage de la mise en œuvre de la réforme foncière rurale au Burkina.

La décentralisation de la gestion foncière au Burkina comme au Sénégal a créé des besoins nouveaux et immenses de compétences en vue de la sécurisation des détenteurs et utilisateurs de terres rurales. Les compétences recherchées sont de niveaux divers, et concernent surtout des agents fonciers de niveau intermédiaire et de base. Les institutions de formation foncière devraient prêter une attention particulière à la formation des agents de niveau intermédiaire, notamment à travers une offre plus abondante et plus diversifiée de Licences professionnelles. De telles formations devraient associer à la fois la formation théorique et la formation pratique afin de mettre sur le marché des compétences immédiatement opérationnelles sur le terrain, notamment pour les communes, les projets de développements et le secteur minier.

4/4 La nécessité de développer des formations autour des thématiques foncières émergentes

L'Afrique est un continent en pleine transformation et, à une vitesse sans doute non encore expérimentée auparavant sur les autres continents Il y a un peu plus d'une décennie, le phénomène dit des « accaparements de terres » par exemple n'était pas une question véritablement posée. Pourtant, un ensemble d'éléments montraient que de telles évolutions étaient prévisibles à moyen ou long terme. Les politiques et législations foncières nationales actuellement en place n'offrent pas de dispositifs spécifiques permettant aux Etats de faire face à de tels phénomènes qui affectent pourtant la vie des communautés locales et sans doute le développement économique des nations africaines.

De nouveaux phénomènes fonciers sont aujourd'hui en gestation et méritent d'être identifiés en vue de faire l'objet d'enseignements. C'est par le développement de la recherche, notamment les mémoires de Master et les thèses de doctorat que les Universités peuvent générer rapidement des connaissances et promouvoir les enseignements relatifs aux questions foncières émergentes. Il en est ainsi par exemple des applications des technologies de l'information dans les processus de sécurisation foncière locale, ou des fondements et impacts de la problématique foncière sur la crise sécuritaire au Sahel.

4/5 Les Opportunités de partenariat avec les institutions régionales et internationales de de formation implantées en Afrique de l'Ouest

Certaines institutions régionales ou internationales de formation sont implantées tant au Burkina Faso qu'au Sénégal. A titre d'exemple on citera au Burkina les 2IE ou l'IPD-AOS. Au Sénégal on mentionnera notamment l'IDEP et le CESAG. Plus que l'accroissement de l'offre de formation foncière locale, ce sont les opportunités de partenariat technique qui sont à identifier et valoriser en vue de structurer une offre de formation de qualité. En particulier, des partenariats avec des Universités sur les opportunités de développement et de diversification de l'offres de formation foncière en ligne sont parfaitement envisageables.

5/ CONCLUSION ET PERSPECTIVES

5/1 Améliorer la connaissance du CTFD

Au Burkina comme au Sénégal, les enseignants acteurs de la formation initiale ont en général une bonne connaissance du CTFD. Le CTFD est connu principalement à travers son site internet que les enseignants utilisent pour les recherches documentaires en vue d'alimenter leurs cours. La documentation utilisée est quasi exclusivement celle en français. Les recherches portent notamment sur la sécurisation foncière rurale, les réformes foncières dans les autres pays africains ou les questions foncières pastorales.

Certains formateurs intervenant en matière de formations courte durée connaissent le CTFD et utilisent également les ressources de son site internet. Des ressources de prédilection sont notamment les fiches pédagogiques. Certains experts, ceux travaillant comme consultants dans d'autres pays, apprécient particulièrement les fiches pays qui sont considérées comme très bien faites.

Il serait important de renforcer la connaissance des ressources produites par le CTFD, notamment au niveau des étudiants. Ceci peut être fait à travers une collaboration directe avec les bibliothèques universitaires, y compris des offres gratuites d'exemplaires de documents du CTFD aux bibliothèques des Facultés actives dans la formation sur le foncier.

5/2 Approche fortement recommandée : Appuyer les dynamiques en cours

De nombreuses initiatives sur le foncier sont actuellement sont en cours au niveau des deux pays. Ces initiatives comprennent les processus de réforme foncière, l'opérationnalisation du réseau NELGA ou la mise en place et le fonctionnement des observatoires du foncier.

La stratégie de renforcement des capacités du CTFD dans les pays devrait viser à consolider les initiatives engagées notamment par les organisations paysannes et la société civile dont les positionnements sont le plus souvent en cohérence avec les perspectives foncières définies par la production du CTFD.

En particulier, un ensemble de thématiques de renforcement des capacités sont identifiées par les acteurs de la société civile. Ces thèmes pourraient faire l'objet de développement de modules de formation courte durée utilisables directement par eux ou par les organismes de formation travaillant avec eux.

Des échanges entre les plateformes multi-acteurs nationales devraient être favorisées en vue de leur permettre d'apprendre les unes des autres et de construire des réponses coordonnées sur les questions qui leur sont communes.

Pour beaucoup des acteurs stratégiques des reformes foncières, le meilleur impact en matière de formation foncière peut être obtenu en faisant le choix de la porte d'entrée par les collectivités territoriales. La décentralisation de la gestion foncière est un principe adopté par les deux pays de l'étude de cas, mais les capacités en matière foncière sont très limitées. Un échec des collectivités territoriales faute de compétences conduirait immanquablement à un processus dommageable de recentralisation de la gestion foncière. Le renforcement des capacités de gestion foncière des collectivités territoriales devrait être accompagné par un renforcement des capacités en matière de contrôle citoyen de la gestion foncière locale.

5/3 Gestion des connaissances en appui aux formations en matière foncière.

Le CTFD, sans doute en partenariat avec le réseau NELGA, devrait prêter une attention particulière à la mobilisation et à la gestion des connaissances relatives aux formations en matière foncière. La constitution d'une base de données sur les offres de formation initiales existantes ainsi que sur les formations courte durée les mieux organisées et les plus prometteuses répondrait aux besoins d'un public jeune de plus en plus nombreux, à la recherche d'opportunités de formation d'excellence et à la portée de leurs moyens. Une telle base de données pourrait inclure de l'information sur les principaux enseignants donnant des cours dans le foncier ainsi que leurs domaines de spécialisation. Une telle base de données devrait servir à soutenir des programmes de mobilité tant des enseignants que des étudiants.

5/4 Appui au développement d'une initiative majeure de formation régionale courte durée sur le foncier

La région Afrique de l'Ouest manque de formations régionales périodiques d'excellence en matière foncière. Le type de formation à envisager devrait viser à consolider la formation de professionnels se situant à des positions clé des processus de réforme foncière.

La formation pourrait d'abord reposer sur une thématique sélectionnée chaque année en concertation avec les acteurs stratégiques des réformes foncières. Elle pourrait être soutenue par des modules développés de manière rigoureuse et mobiliser des formateurs réputés au niveau africain comme au niveau international.

Le CTFD pourrait lancer une telle initiative en partenariat avec des institutions régionales africaines et internationales de formation reconnues. Le parrainage d'une institution régionale crédible pourrait renforcer la visibilité d'une telle initiative.

ANNEXES

Liste personnes rencontrées au Sénégal

N°	Prénoms Nom	Institution	Contact
1	Ibrahima A. Diallo	UGB Réseau NELGA	iadiallo@hotmail.com
2	Oussouby Touré	ENDA	oussoubytoure@gmail.com
3	Amadou Kanouté	CICODEV	amadou.kanoute@cicodev.org
4	Mamadou Mballo	CICODEV	mamadou.mballo@cicodev.org
5	Ibrahima Ly	UCAD	ibraly2005@yahoo.fr
6	Madiodio Niasse	Indépendant	madiodio.niasse@gmail.com
7	Moustapha Ngaido	UCAD	moustaphangaid@gmail.com
8	Mamadou Fall	IED	mfall@iedafrique.org
9	Alain Diouf	Expert foncier/ PDIDAS	alaindiouf2003@gmail.com
10	Sidy Seck	UGB	sidysecksn@yahoo.fr
11	Labaly Touré	USSEIN	labaly.toure@ussein.edu.sn
12	Cheik Omar Ba	IPAR	coba@ipar.sn
13	Kader F. Ngom	Indépendant	grefkaros@yahoo.fr
14	Ibrahima Ka	IPAR	kaibrahima11@gmail.com
15	Macodou Sall	Chef bureau domanial de Dakar	macodousall@yahoo.fr
16	Vincent Bidi	Inspecteur des domaines à la retraite	vincentbidi@yahoo.fr
17	Julie Cisse	Coordonnatrice GIPS/WAR,	tajuliecisse@gmail.com
18	Ba Mariame Fall	ISRA	mariemeba02@gmail.com
19	Tamsir Mbaye	ISRA	tamsirmbaye76@gmail,com
20	Nafisatou Seck	AJS	seck31nafi@gmail.com
21	Ardo Sow	ENDA/ Conseiller municipal	ardojuniors@gmail.com
22	Abdallah A. Ba	AMS/ Conseiller municipal	abdalik_1005@gmail.com
23	Alexandre Diouf	Consultant	alexdiouf@hotmail.com
24	Baba Ba	Etudiant/ UGB	babsasel89@gmail.com
25	Moustapha Diouf	Etudiant/ UADB	moustaphadiouf001@gmail.com
26	Bakary Keita	Etudiant/ ISE	bakkeita@gmail.com

Liste des personnes rencontrées au Burkina

N°	Prénoms Nom	Institution	Contact
1	Souleymane Ouédraogo	Expert foncier indépendant	+226 70 26 23 45
2	Gabriel Sangli	ISSP (Institut des Sciences de la Population) Université Joseph KI-ZRBO/Ouaga	sanglig@hotmail.com / gsangli@issp.bf
3	Alexis Kaboré	Université Joseph KI-ZERBO/Ouaga	alexiskaboresocio@gmail.com
4	Ramané Kaboré	Université Joseph KI-ZERBO/Ouaga	ramaneka@hotmail.com
5	SORY Issa	Université Norbert Zongo/Koudougou	soryssa@yahoo.fr
6	Lassané Yaméogo	Université Joseph KI-ZERBO/Ouaga	yameogolass@gmail.com
7	Alfred Jonas Tonde	Ecole supérieure polytechnique de la Jeunesse (ESUP-Jeunesse)/Ouaga	tondalf@yahoo.fr
8	Bala Wenceslas SANOU	Consultant Indépendant	sanoubala@gmail.com
9	Joachain PALE	GIZ-ProSol	Joachain.pale@giz.de
10	Ben Moussa Traoré	ProSol-Burkina	ben.traore@giz.de
11	GANOU Issifou	Maire de la commune de Siby	Issouf.ganou@gmail.com
12	Germain Emile MILLOGO	« GIZ-Burkina	gemillogo@yahoo.fr
13	Pierre Aimé OUEDRAOGO	Consultant/ Ex expert foncier PACOF	aimepierre69@gmail.com
14	Ahmed SANON	PACOF/GRN	coordo.ugppacof@yahoo.fr
15	Moumouni Ouédraogo	Direction Générale des Impôts	mudeori@yahoo.fr
16	Moussa Ouédraogo	Observatoire National du Foncier au Burkina Faso	mouedraogo55@yahoo.fr
17	Blaise Bama	Confédération Paysanne du Faso	blaisoba@yahoo.fr
18	Sami Djiwielté Kambou	ProPFR	sami.kambou@giz.de
19	Dirissa SIBIRI	ULB (Université Libre du Burkina)/Ouaga	dirissas@gmail.com
20	Moussa Ousmane SAWADOGO	Cabinet de Géomètre-Expert	mos_sawadogo@yahoo.fr

N°	Prénoms Nom	Institution	Contact
21	Corentin Somé	Université Norbert Zongo/ Koudougou	some_y@yahoo.fr
22	Mamadou Bayala	Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature (ENAM/Ouaga)	bayalamamadou@gmail.com
23	Roger NAMA	Cabinet de Prospective, d'Ingénierie et de Conseil en Développement (CPICD)	Namaroger@yahoo.fr
24	Yacouba Ouédraogo	Université Thomas Sankara (UTS)/ Ouaga	ouedyako@yahoo.fr
25	Kouliga Nikiéma	Université Thomas Sankara (UTS)/ Ouaga	nikiema.kouliga@netcourrier.com
26	Medina Karambiri	Centre Universitaire de Ziniaré/ Ziniaré	medinelle28@gmail.com
27	Blaise Yoda	DGFOMR Ministère agriculture	
28	Sayouba Ouedraogo	Bureau d'études Géo-Services et Développement (GSD SARL)	o_sayouba@hotmail.com
29	Moumouni Ouédraogo	Ministère des finances, DGI	mudeori@yahoo.fr
30	François Louré	Expert foncier Indépendant	kfranlou@gmail.com